

CGG

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, PLACE DES SAISONS - 92400 COURBEVOIE – PARIS-LA DEFENSE 1

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES

CGG

Société anonyme au capital de 7 099 479 €

Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris

RCS : 969 202 241 RCS Paris

(la « Société »)

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société CGG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CGG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Restructuration financière

Risque identifié

Le 21 février 2018, CGG a finalisé la mise en œuvre de son plan de restructuration financière.

Comme présenté dans la note 2 de l’annexe aux comptes annuels, cette restructuration financière a conduit à (i) convertir en capital la quasi-totalité de la dette non-sécurisée, (ii) à étendre les échéances de remboursement de la dette sécurisée, et (iii) à apporter des liquidités complémentaires. Les instruments financiers émis par CGG SA, ainsi que leurs modalités sont décrits dans la note 2.

Les différentes composantes de cette restructuration financière ont entraîné la comptabilisation d’opérations complexes dont les effets sont significatifs sur les comptes annuels de CGG SA.

Nous avons donc considéré la restructuration financière comme un point clé de l’audit.

Notre réponse

Nous avons intégré à notre équipe des membres ayant une compétence particulière en comptabilisation d’opérations sur instruments financiers afin, notamment, d’examiner la conformité des modalités de comptabilisation de l’ensemble des opérations en capital et des opérations relatives aux souscriptions des nouveaux emprunts avec les normes comptables françaises.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations relatives à la restructuration financière présentées dans les comptes annuels.

Evaluation et dépréciation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 2 128 millions d'euros, les créances rattachés pour un montant net de 268 millions d'euros et représentent en cumulé 88% du bilan de CGG.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition et dépréciés à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net ou de la valeur d'usage.

La note 1 et la note 4 de l'annexe aux comptes annuels présentent l'approche retenue par la société pour la dépréciation des titres de participation.

La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur nette comptable des titres de participation a amené à constater une provision de 474 millions d'euros dans le compte de résultat de l'exercice 2018.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certaines hypothèses nécessaires à la détermination de la valeur d'usage, en particulier la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances qui leur sont rattachées comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié l'approche retenue par la société pour l'évaluation et la dépréciation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté notamment à :

- apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation,
- vérifier, par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, l'exactitude des calculs effectués par la société,
- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Nous avons également contrôlé que les notes de l'annexe aux comptes annuels mentionnées ci-dessus donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CGG par votre assemblée générale du 15 mai 2003 pour le cabinet Mazars et du 29 juin 1977 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Mazars était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quarante-deuxième année, dont respectivement seize et trente-huit années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

CGG
Comptes annuels
Exercice clos le
31 décembre 2018

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 5 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG
ET AUTRES**



Nicolas PFEUTY

MAZARS



Jean-Luc BARLET

COMPTES ANNUELS 2018-2017 DE CGG

Comptes annuels 2018-2017 de CGG

Bilan

(En millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2018			Au 31 décembre 2017
		Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISÉ		8 845,4	(6 438,3)	2 407,1	2 443,5
Immobilisations incorporelles	3	26,5	(19,9)	6,6	9,2
Fonds commercial		—	—	—	—
Autres immobilisations incorporelles		26,3	(19,9)	6,4	9,2
Immobilisations incorporelles en cours		0,2	—	0,2	—
Immobilisations corporelles	3	7,9	(6,0)	1,9	2,2
Terrains		—	—	—	—
Constructions		7,0	(5,2)	1,8	2,1
Matériel d'exploitation et outillage		0,1	(0,1)	—	—
Autres immobilisations corporelles		0,8	(0,7)	0,1	0,1
Immobilisations en cours		—	—	—	—
Immobilisations financières	4	8 811,0	(6 412,4)	2 398,6	2 432,1
Participations		8 540,4	(6 412,4)	2 128,0	1 447,9
Créances rattachées à des participations		267,5	—	267,5	982,0
Autres titres immobilisés		0,5	—	0,5	0,5
Prêts		0,6	—	0,6	0,8
Autres immobilisations financières		2,0	—	2,0	0,9
ACTIF CIRCULANT		296,6	(14,0)	282,6	280,0
Avances & acomptes versés sur commandes		0,3	—	0,3	0,3
Créances		76,7	(1,4)	75,3	247,7
Créances clients et comptes rattachés	5	10,3	—	10,3	4,6
Autres créances d'exploitation		3,4	(0,4)	3,0	3,0
Autres créances	6	63,0	(1,0)	62,0	240,1
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	10	13,1	(12,6)	0,5	0,5
Instrument de Trésorerie Actif		1,3	—	1,3	—
Disponibilités		205,2	—	205,2	31,5
Comptes de régularisation actif	14	26,2	—	26,2	169,4
TOTAL ACTIF		9 168,2	(6 452,3)	2 715,9	2 892,9

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	Avant affectation du résultat		Après affectation
		31.12.2018	31.12.2017	du résultat
		31.12.2018	31.12.2017	31.12.2017
CAPITAUX PROPRES	7	1 790,2	280,1	280,1
Capital		7,1	17,7	17,7
Primes d'émission, d'apport et de conversion		3 202,5	1 428,0	1 428,0
Écart de réévaluation		0,2	0,2	0,2
Réserve légale		7,1	7,1	7,1
Autres réserves		23,7	6,2	6,2
Report à nouveau		(1 179,6)	(234,7)	(1 179,6)
Résultat de l'exercice		(271,3)	(944,9)	—
Provisions réglementées		0,5	0,5	0,5
PROVISIONS	8	36,8	190,3	190,3
Provisions pour risques		30,0	162,1	162,1
Provisions pour charges		6,8	28,2	28,2
DETTES		847,7	2 323,0	2 323,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	427,8	2 028,9	2 028,9
Avances et acomptes reçus sur commandes		—	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	9,5	32,0	32,0
Dettes fiscales et sociales	12	6,8	12,1	12,1
Autres dettes d'exploitation		0,7	0,7	0,7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0,7	0,5	0,5
Autres dettes	13	402,2	248,8	248,8
Comptes de régularisation passif	14	41,2	99,5	99,5
TOTAL PASSIF		2 715,9	2 892,9	2 892,9

Compte de résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre	
		2018	2017
Prestations de services		—	—
Produits des activités annexes		27,5	26,5
Chiffre d'affaires	16	27,5	26,5
Consommations en provenance des tiers		(32,6)	(26,7)
Impôts et taxes		(2,5)	(0,7)
Charges de personnel		(11,0)	(12,3)
Autres produits (charges) de gestion courante		(0,7)	(0,3)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		(5,7)	(18,2)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		8,9	0,1
Résultat d'exploitation		(16,1)	(31,6)
Gains (pertes) de change		(43,2)	(8,0)
Dividendes reçus des filiales		260,3	142,2
Autres produits (charges) financiers		40,9	73,2
Intérêts financiers		(68,9)	(130,1)
Dotations aux provisions		(500,2)	(1 270,8)
Reprises sur provisions		159,4	224,3
Résultat financier	18	(151,7)	(969,2)
Résultat courant		(167,8)	(1 000,8)
Résultat net des cessions d'actifs		—	—
Dotations pour dépréciation et provisions exceptionnelles		—	(14,0)
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles		14,0	67,3
Autres éléments exceptionnels		(117,2)	(54,8)
Résultat exceptionnel	19	(103,2)	(1,5)
Impôts sur les bénéfices	20	(0,3)	57,4
Résultat net		(271,3)	(944,9)

Tableau des flux de trésorerie

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre	
		2018	2017
EXPLOITATION			
Résultat net		(271,3)	(944,9)
Dividendes reçus non cash	18	(260,3)	(140,8)
Amortissements et provisions		3,3	3,0
(Plus) ou moins-values de cessions d'actifs	19	—	—
Dotations (reprises) sur provisions réglementées, risques et charges et immobilisations financières		320,3	987,0
Autres éléments sans impact sur les flux de trésorerie		(5,2)	36,8
Capacité d'autofinancement		(213,2)	(58,9)
(Augmentation) diminution des créances clients		(5,7)	(3,0)
(Augmentation) diminution des autres créances de l'actif circulant		127,6	145,6
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(22,5)	29,6
Augmentation (diminution) des autres passifs d'exploitation		(10,8)	(142,4)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		(124,6)	(29,1)
INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(0,4)	(0,1)
Acquisition de participations		(178,8)	(1,7)
Total investissement		(179,2)	(1,8)
Valeurs de cessions des actifs		3,8	—
Remboursement de prêts		113,7	33,2
Attribution de prêts		(112,8)	(109,6)
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(174,5)	(78,2)
FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts	9	(120,5)	(10,5)
Nouveaux emprunts	9	301,1	—
Variation prime d'émission nette des amortissements		—	—
Augmentation (diminution) nette des découverts bancaires		—	—
Variation nette des avances de trésorerie aux filiales		187,1	(163,6)
Augmentation de capital		105,1	—
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement		472,8	(174,1)
Variation de trésorerie		173,7	(281,4)
Trésorerie à l'ouverture		31,5	312,9
Trésorerie à la clôture		205,2	31,5

NOTE 1 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, selon le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 homologué par arrêté du 8 octobre 2018, ainsi qu'avec les avis et recommandations de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 7 mars 2019 suivant le principe de continuité d'exploitation.

Pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement admis, certains éléments du bilan, du compte de résultat et des informations annexes sont déterminés par la Direction de la Société à partir d'estimations et sur la base d'hypothèses. Les chiffres réels peuvent donc différer des données estimées.

CGG SA est la société mère du Groupe CGG.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition est constitué des éléments suivants :

- ▶ prix d'achat ;
- ▶ coûts directement attribuables engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner ;
- ▶ estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les opérations de crédit-bail qui transfèrent le titre de propriété du bien à l'issue du contrat ne sont pas considérées dans les comptes annuels comme des acquisitions d'immobilisations assorties d'un emprunt.

Les immobilisations sont amorties sur la base du coût d'acquisition diminué de sa valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative et selon le mode linéaire. Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- ▶ agencements : six à dix ans ;
- ▶ matériels et outillages d'exploitation : trois à cinq ans ;
- ▶ matériels de transport : trois à cinq ans ;
- ▶ matériels de bureau et mobiliers : trois à dix ans ;
- ▶ logiciels, ERP : cinq à dix ans.

Les matériels et logiciels ne font pas l'objet d'un amortissement fiscal dérogatoire.

Les dépenses de réparation ou de maintenance qui ne prolongent pas de manière significative la durée de vie de l'immobilisation concernée ou qui ne constituent pas

d'avantages économiques complémentaires sont comptabilisées en charges de la période.

La Société applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les règlements n° 2002-10 et 2004-06 du comité de la réglementation comptable, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Perte de valeur des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation exceptionnelle lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La nécessité d'une dépréciation est appréhendée par groupe d'actifs autonomes par comparaison de la valeur nette comptable à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction de la Société.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur vénale ou, le cas échéant, la valeur d'usage.

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée à raison des moins-values latentes, lesquelles sont généralement estimées en fonction de la quote-part d'actif net ou de la valeur d'usage. La dépréciation de l'écart d'acquisition inclus dans le coût d'acquisition des titres est retenue par la Société lorsque les perspectives d'activité de la filiale divergent de manière significative des hypothèses qui ont prévalu lors de l'acquisition.

Titres de placement, instruments financiers et autres disponibilités

Les titres de placement sont constitués de valeurs mobilières de placement et de dépôts à court terme dont l'échéance est généralement inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés au montant le plus faible entre le prix de revient et la valeur de marché.

La Société utilise généralement des contrats de couverture à terme pour limiter le risque de change relatif aux excédents en dollars US. Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations de couverture, la Société ne tient pas compte des profits ou pertes futurs sur ces instruments à la clôture et comptabilise le gain ou la perte réalisé lors du dénouement de l'opération.

Lorsque ces contrats d'achat ou de vente à terme sont considérés comme des opérations spéculatives, la Société comptabilise une provision pour risque de change à la clôture en cas de perte latente.

Primes de remboursement des obligations et frais d'émission d'emprunts

Les primes de remboursement des obligations et les frais d'émission d'emprunts sont amortis sur la durée de l'emprunt correspondant.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont immobilisés et amortis linéairement sur 10 ans.

Impôts sur les sociétés

La Société comptabilise l'impôt sur les sociétés en conformité avec les lois et règles fiscales du pays dans lequel elle réalise ses résultats.

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Engagements de retraite et autres avantages sociaux

La Société participe à la constitution des retraites de son personnel en versant des cotisations assises sur les salaires à

des organismes nationaux chargés du service des allocations vieillesse. Par ailleurs, un régime de retraite complémentaire existe pour les membres du Comité Exécutif du Groupe.

Le montant estimé et actualisé des indemnités de départ à la retraite qui seront éventuellement dues au personnel en application des conventions collectives en vigueur est provisionné au bilan. Les impacts des changements des hypothèses actuarielles sont comptabilisés au compte de résultat, au cours de l'exercice de leur constatation.

La Société n'a pas d'autres engagements significatifs concernant d'éventuels avantages sociaux consentis au personnel au-delà de sa période d'activité, tels que soins médicaux ou assurance-vie.

Provisions pour risques et charges

La Société provisionne les divers risques et charges connus à la clôture de l'exercice si les dépenses qui peuvent en résulter sont probables et peuvent être quantifiées. Si ces conditions ne pouvaient être réunies, une information serait toutefois fournie dans les notes aux états financiers.

Les profits latents éventuels ne sont pas pris en compte avant leur réalisation.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice 2018

Finalisation du processus de restructuration financière

Pour plus de détails sur les étapes entreprises en 2017 du processus de restructuration financière, voir ci-après le paragraphe, Faits marquants au cours de l'exercice 2017.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 13 novembre 2017 a décidé de réduire le capital social d'un montant total de 17 485 187,71 euros, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action qui serait ramenée de 0,80 euro à 0,01 euro. La réalisation définitive de cette réduction de capital a été constatée le 15 janvier 2018 par le Conseil d'administration de la Société, qui a également constaté que le capital social est ramené d'un montant de 17 706 519,20 euros (son montant initial) à un montant de 221 331,49 euros divisé en 22 133 149 actions d'une valeur nominale d'un centime (0,01) d'euro chacune.

CGG a réalisé avec succès une augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant de 112 215 060,36 euros (prime d'émission incluse) (l'« Emission avec DPS »), par voie d'émission de 71 932 731 actions de la Société (les « Actions Nouvelles ») chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (les « BSA #2 » et ensemble avec les Actions Nouvelles, les « ABSA »), au prix de souscription unitaire de 1,56 euro par ABSA (soit 0,01 euro de nominal et 1,55 euro de prime d'émission).

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 2 février 2018, la demande totale, qui s'est élevée à 132,5 millions d'euros, a été supérieure de 20,3 millions d'euros à l'objectif visé, soit un taux de souscription de 118,06 %. Le nombre d'ABSA souscrites à titre irréductible s'élève à 65 283 036 et représente 90,76 % des ABSA à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 19 639 466 ABSA et ne sera en conséquence que partiellement satisfaite à hauteur de 6 649 695 ABSA.

Le 21 février 2018, le Groupe CGG a finalisé la mise en œuvre de son Plan de Restructuration Financière, répondant aux objectifs de la Société de renforcer son bilan et sa flexibilité financière pour continuer à investir dans l'avenir. Ce plan comprenait (i) la conversion en capital de la quasi-totalité de la dette non-sécurisée, (ii) l'extension des échéances de la dette sécurisée du Groupe et (iii) l'apport de liquidités complémentaires pour faire face à divers scénarios d'activité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Restructuration Financière, le Groupe a émis le 21 février 2018 :

- ▶ 663,6 millions de dollars US en principal d'obligations sécurisées de premier rang, à échéance 2023, portant intérêts à un taux variable de Libor (plancher 1 %) + 6,5 % en numéraire et 2,05 % d'intérêts capitalisés (émis par CGG Holding (U.S.) Inc.), en échange du solde des Prêts Sécurisés, après prise en compte du remboursement partiel initial de 150 millions de dollars US ;

- ▶ 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros en principal d'obligations sécurisées de second rang, à échéance 2024, portant intérêts à un taux variable de Libor (plancher 1%) + 4% en numéraire et 8,5% d'intérêts capitalisés (émis par la Société) (comprenant 275 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros de nouvelles liquidités et 80,2 millions de dollars US en échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior (étant précisé que les obligations libellées en dollars US qui correspondent aux nouvelles liquidités et à l'échange d'une partie des intérêts courus au titre des Obligations Senior sont fongibles)) ;
- ▶ 71 932 731 actions de la Société (les « Actions Nouvelles ») chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (les « BSA #2 » et ensemble avec les Actions Nouvelles, les « ABSA »), toutes souscrites en espèces par des titulaires de droits préférentiels de souscription. Les produits bruts de l'augmentation de capital de CGG s'élèvent à 112 millions d'euros;
- ▶ 35 311 528 actions nouvelles résultant de la conversion en capital des OCEANes (les « Actions Créanciers 1 »);
- ▶ 449 197 594 actions nouvelles résultant de la conversion en capital des Obligations Senior (les « Actions Créanciers 2 »);
- ▶ 22 133 149 bons de souscription d'actions attribués au profit des actionnaires de CGG (les « BSA #1 »);
- ▶ 113 585 276 bons de souscription d'actions au profit des souscripteurs aux Nouvelles Obligations de Second Rang (les « BSA #3 »);
- ▶ 7 099 079 bons de souscription d'actions attribués aux membres du comité ad hoc des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA de Coordination »);
- ▶ 10 648 619 bons de souscription d'actions attribués aux membres du comité ad hoc des porteurs d'Obligations Senior (les « BSA Garantie »).

En conséquence de l'émission des Actions Nouvelles, des Actions Créanciers 1 et des Actions Créanciers 2, le capital social de la Société s'établissait au 21 février 2018 à un montant de 5 785 750,02 euros, divisé en 578 575 002 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro.

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de Coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA Garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Date d'échéance prévue des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

Les Obligations Senior et les OCEANes ont donc été respectivement radiées du marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg et d'Euronext Paris.

Le Plan de Restructuration financière de CGG a été finalisé le 21 février 2018.

Suite à cette restructuration avec règlement-livraison de tous les titres et instruments, CGG bénéficie d'une situation de bilan assainie. Les incidences chiffrées de cette restructuration sur les comptes de la société sont présentées dans les notes 7- Capital social et plans d'options et 9 – dettes financières.

Renouvellement de la gouvernance

Le Conseil d'administration de CGG, réuni le 26 avril 2018, a nommé Philippe Salle au poste de Président du Conseil d'administration. Sophie Zurquiyah a pris ses fonctions de Directeur général du Groupe et a été nommée administrateur par l'assemblée générale réunie le même jour. Depuis le début de l'exercice, le conseil d'administration de CGG a achevé le processus de renouvellement de la gouvernance du groupe avec la cooptation de 6 nouveaux administrateurs.

La composition du Conseil d'administration de CGG est la suivante :

Nom	Fonctions
Mr. Philippe Salle ^(a)	Administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration
Mme. Sophie Zurquiyah ^(a)	Administrateur et Directeur général
Mr. Mario Ruscev ^(a)	Administrateur indépendant
Mr. Robert F. Semmens	Administrateur
Mme. Anne-France Laclide	Administrateur indépendant
Mme. Gilberte Lombard	Administrateur indépendant
Mme. Colette Lewiner ^(a)	Administrateur indépendant
Mme. Helen Lee Bouygues ^(a)	Administrateur indépendant
Mme. Heidi Petersen ^(a)	Administrateur indépendant
Mr. Michael Daly	Administrateur indépendant
Mr. Patrice Guillaume ^(b)	Administrateur représentant les salariés

(a) Nommé en 2018

(b) Administrateur représentant les salariés en application de l'article L.225-27-1 du Code de commerce

Retrait de la cotation sur le New York Stock Exchange

Le 11 septembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le retrait volontaire de la cotation sur le New York Stock Exchange (« NYSE ») de ses American Depositary Shares (« ADS ») et son désenregistrement volontaire auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC »).

A cette fin, CGG a déposé un formulaire Form 25 auprès de la SEC le 21 septembre 2018 pour effectuer le retrait de la cotation sur le NYSE et a déposé un formulaire Form 15F auprès de la SEC le 1er octobre 2018 pour mettre fin à ses obligations de reporting.

CGG maintient toutefois son programme d'American Depositary Receipt (« ADR ») au « niveau 1 » pour permettre aux investisseurs de conserver leurs ADS et faciliter la négociation sur le marché de gré à gré américain.

Plan stratégique 2021

Le 7 novembre 2018, le Groupe a annoncé la mise en place d'un plan stratégique global visant à doter le Groupe d'un profil pérenne de croissance organique rentable à horizon 2021.

CGG va évoluer vers un modèle d'entreprise « *asset-light* », faiblement capitalistique. Le groupe réduira sa dépendance à l'activité Acquisition qui fait face depuis quelques années à une surcapacité structurelle, à une absence de différenciation technologique, à des prix très bas et à une structure de coûts fixes élevés. CGG prévoit ainsi de mettre en œuvre au sein de l'activité Acquisition, les ajustements stratégiques suivants :

- ▶ En Marine : ajustement sur une flotte de 3 navires en 2019 et recherche d'un partenariat stratégique pour opérer ces navires de manière rentable ;
- ▶ En Terrestre : arrêt de l'activité après une période de réduction progressive ;
- ▶ En Multi-Physiques : mise en vente de cette activité ;

- ▶ CGG va monétiser ses participations dans les « joint-ventures » Argas et SBGS.

L'organisation et la structure de coûts du Groupe CGG va évoluer. Des ajustements appropriés devraient être opérés dans les fonctions support en fonction des orientations stratégiques suivies. CGG va également se focaliser sur sa génération de cash, optimiser sa structure de bilan et réduire le coût de sa dette.

CGG entend s'appuyer sur ses collaborateurs, ses données et ses technologies, en se renforçant en Géoscience, Multi-Clients et Equipement ; ses trois activités rentables à travers les cycles, à forte valeur ajoutée et les plus à même de bénéficier de la reprise du marché :

- ▶ L'activité Géoscience a maintenu sa part de marché et sa profitabilité tout au long de la crise récente grâce à une offre de haut de gamme et différenciante en traitement/imagerie que les clients reconnaissent et valorisent. Les actions stratégiques visent, dans un marché en reprise, à renforcer la position de leader et la profitabilité de cette activité.
- ▶ L'activité Multi-Clients a bien performé au cours des cycles et bénéficie depuis 2017 d'une reprise de son marché d'exploration offshore. Dans le cadre du plan stratégique, cette activité pourra désormais choisir les meilleurs prestataires pour ses projets et ainsi proposer à ses clients un portefeuille complet de produits et solutions, depuis les données de puits et de géologie jusqu'aux données sismiques 2D et 3D, et aux offres intégrées leur permettant d'améliorer leur efficacité en exploration.
- ▶ L'activité Equipement dispose de la flexibilité industrielle nécessaire pour absorber les cycles, tout en maintenant ses investissements en recherche développement et ses ressources pour profiter des phases de rebond. Dans un marché qui se redresse, elle bénéficiera de sa très large base installée en Terrestre, tandis qu'en Marine, de nombreux streamers sont en fin de vie et devront être remplacés. De plus, les outils de puits et les jauges continuent de bénéficier d'une demande.

Enfin, pour atteindre son ambition de croissance dont 30 % proviendront d'activités nouvelles et pour profiter de la reprise progressive du marché de l'exploration offshore, CGG va se développer de façon organique et profitable dans de nouveaux domaines d'activité. Cela inclut notamment des métiers adjacents, les services et solutions pour le développement des réservoirs, le marché des hydrocarbures non conventionnels, la mise œuvre de technologies avancées en Géoscience et dans le digital mais également dans la diversification de l'activité Equipement.

Titres de participation

L'activité de la Société consiste notamment à détenir des participations. La comparaison entre la valeur d'usage et la valeur comptable des titres de participation a amené la Société à constater une provision de 474,0 millions d'euros en 2018.

Les principaux éléments affectant les titres de participation détenus par la Société sont détaillés dans la note 4.

Au cours de l'exercice 2017

Gestion proactive des charges liées aux contrats d'affrètement des navires

Le 20 janvier 2017, le Groupe CGG a conclu plusieurs accords en vue de réduire de manière substantielle les montants dus en vertu des contrats d'affrètement de trois navires d'exploration sismique mis à l'arrêt. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 58,6 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5 % souscrites par les cocontractants aux contrats d'affrètement concernés. Le 13 mars 2017, le Groupe CGG a conclu un accord en vue de réduire de manière substantielle le montant dû en vertu du contrat d'un navire d'exploration sismique en opération, l'Oceanic Champion. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 12,1 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5 % souscrites par le cocontractant du contrat d'affrètement concerné.

Nouveau régime de propriété de la flotte de navires du Groupe CGG

En avril 2017, il a été conclu des accords avec Eidesvik, les prêteurs de la facilité de crédit Nordique, et les prêteurs des facilités de crédit des entités Eidesvik Seismic Vessels AS (ESV) et Oceanic Seismic Vessels AS (OSV), en vue de l'établissement d'un nouveau régime de propriété de la flotte de navires du Groupe.

En vertu de ces accords, Global Seismic Shipping AS (« GSS »), une société de droit norvégien nouvellement créée et détenue à 50 % par chacune des deux parties, le Groupe CGG d'une part (à travers sa filiale Exploration Investment Resources II AS) et Eidesvik d'autre part, détient (i) Geo Vessels AS, ancienne filiale du Groupe CGG qui est propriétaire de cinq navires sismiques (un navire réarmé en mars 2017, le Geo Coral et quatre navires désarmés ou « cold-stacked », le Geo

Caribbean, le Geo Celtic, le CGG Alizé et l'Oceanic Challenger) et (ii) ESV et OSV (deux entités dans lesquelles le Groupe détenait auparavant 49 % des parts) qui sont respectivement propriétaires des navires sismiques Oceanic Vega et Oceanic Sirius. Global Seismic Shipping AS est consolidée selon la méthode de mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe CGG.

Engagement du processus de restructuration financière

Le 6 février 2017, CGG a sollicité l'accord des porteurs d'Obligations Senior et des créanciers du Prêt à Terme B pour se donner la possibilité de demander la nomination d'un mandataire ad hoc sans que cette démarche ne constitue un Cas de Défaut (« Event of Default »). CGG avait reçu auparavant les consentements des créanciers des lignes de crédit française et américaine pour la nomination d'un mandataire ad hoc.

Le 20 février 2017, CGG a annoncé l'obtention de la majorité requise des créanciers du Prêt à Terme B, des Obligations Senior 2020, des Obligations Senior 2021 et des Obligations Senior 2022 et la prolongation de la Consultation des Porteurs d'Obligations Senior 2017.

Le 23 février 2017, CGG a annoncé la signature des « supplemental indentures » des Obligations Senior 2020, 2021 et 2022 pour permettre la nomination d'un mandataire ad hoc et son intention de mettre fin à ses engagements au titre du contrat obligataire des Obligations Senior 2017. Le paiement au trustee, au bénéfice des porteurs, des sommes dues à la maturité des Obligations Senior 2017, du principal (8,3 millions de dollars US) et des intérêts, a eu lieu le vendredi 24 février 2017. A l'issue de cette opération, le montant de dettes non-sécurisées (Obligations Senior et OCEANES) s'élève à 1 884 millions de dollars US.

Le 27 février 2017, un mandataire ad hoc a été nommé pour mieux conduire et faciliter les discussions avec et entre toutes les parties prenantes de la restructuration financière du Groupe.

Le 3 mars 2017, CGG a entamé un processus de restructuration financière dans le but de réduire de manière drastique la dette et son coût en numéraire pour les aligner sur sa génération de trésorerie. Afin de faciliter ces discussions relatives à sa restructuration menée sous l'égide d'un mandataire ad hoc, CGG a conclu des accords de confidentialité et initié des discussions avec les actionnaires.

Conformément aux accords de confidentialité, CGG a dû rendre public le 12 mai 2017, l'état d'avancement à cette date des négociations relatives à sa restructuration financière et certaines informations auparavant confidentielles, parmi lesquelles certains objectifs financiers ainsi que des informations complémentaires sur ses segments d'activités.

Le 2 juin 2017, CGG a annoncé un accord de principe sur un Plan de Restructuration Financière avec ses principaux créanciers et DNCA qui est à la fois créancier et actionnaire.

Le 14 juin 2017, CGG a annoncé qu'à la suite de la conclusion d'accords juridiquement contraignants, venant confirmer l'accord de principe avec ses principaux créanciers financiers

annoncé le 2 juin 2017, la Société a entamé les procédures juridiques afin de mettre en œuvre un plan de restructuration global pré-agrée, comprenant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde en France ainsi que l'ouverture de procédures de « Chapter 11 » et de « Chapter 15 » aux Etats-Unis.

Dans le cadre de cette procédure, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de sauvegarde à l'égard de CGG et a désigné l'ancien mandataire ad hoc en qualité d'administrateur judiciaire de la Société.

En amont des procédures judiciaires aux Etats-Unis et en France, CGG et certains de ses créanciers financiers ont signé un accord de « lock-up » le 13 juin 2017 (l'« Accord de Lock-up »), aux termes duquel les parties se sont engagées à réaliser toute action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de la restructuration. Les termes et conditions de l'accord de « lock-up » sont relativement usuels et comprennent notamment l'obligation pour les créanciers de voter en faveur des plans de sauvegarde et de « Chapter 11 » (sous réserve de réception des communications appropriées), de renoncer à certains droits (« waivers »), de signer la documentation requise pour permettre la restructuration et de ne pas céder leurs participations dans la dette à moins que l'acquéreur ne signe l'accord de « lock-up » ou n'en soit déjà un signataire (et qu'il soit par conséquent déjà tenu par ces stipulations). L'accord de « lock-up » a été signé par (i) un comité de coordination des prêteurs sécurisés, détenant collectivement environ 53,8 % du montant total en principal de la dette sécurisée du Groupe, (ii) un comité ad hoc des porteurs de Senior Notes, détenant environ 52,4 % du montant total en principal des Senior Notes, et (iii) DNCA, détenant 5,5 % du montant total en principal des Senior Notes de la Société et environ 20,7 % du montant total en principal des OCEANes. De plus, CGG a également signé un accord de soutien à la restructuration avec DNCA, en sa qualité d'actionnaire détenant environ 7,9 % du capital de la Société, par lequel DNCA s'engage à réaliser, en qualité d'actionnaire, toute action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation du plan de restructuration, et notamment à voter en faveur des résolutions adéquates en assemblée générale d'actionnaires et à ne pas vendre ses actions CGG pendant le processus de restructuration. En octobre 2017, suite à certains engagements pris par CGG et qui sont détaillés dans le communiqué de presse du 17 octobre 2017, l'actionnaire de longue date Bpifrance Participations (représentant environ 9,35 % du capital et 10,9 % des droits de vote) s'est engagé à voter en faveur des résolutions requises pour approuver la restructuration financière.

Résultats du placement privé : le 13 juillet 2017, le Groupe a annoncé qu'à la date du 7 juillet 2017 (soit à la fin de la période de placement), des Porteurs Éligibles représentant 86,08 % du montant total en principal des Senior Notes se sont engagés à souscrire aux Nouveaux Instruments (nouvelles obligations senior de second rang de 375 millions de dollars US (« second lien senior notes ») à taux variable / 8,5 % PIK (« payment-in-kind ») d'une durée de six ans, avec bons de souscription d'actions) conformément aux modalités de l'Accord de Placement Privé et ont adhéré à l'Accord de Lock-up. L'émission des Nouveaux Instruments a été garantie (« backstopped ») par les membres du comité ad hoc des porteurs de Senior Notes détenant, à la date de l'Accord de Placement Privé, 52,38 % du montant total en principal des

Senior Notes, qui se sont également engagés à souscrire à leur quote-part proportionnelle des Nouveaux Instruments.

Adoption du projet de plan de sauvegarde par les comités de créanciers en France : le comité des établissements de crédit et assimilés a adopté le 28 juillet 2017 le projet de plan de sauvegarde à l'unanimité, et l'assemblée générale unique des obligataires, à une majorité de 93,5 % des votes exprimés.

Acceptation du plan de « Chapter 11 » par les créanciers : fin septembre 2017, dans le cadre des procédures de « Chapter 11 » ouvertes le 14 juin 2017 par l'U.S. Bankruptcy Court du Southern District de New York à l'égard de quatorze principales filiales et sous-filiales étrangères de CGG, chacune débitrice ou garante au titre de l'endettement financier existant du Groupe CGG, l'ensemble des classes de créanciers autorisées à voter, a massivement accepté le plan de « Chapter 11 ».

Plus précisément, les créanciers ayant voté au titre des Prêts Sécurisés se sont prononcés à l'unanimité en faveur du plan, et les créanciers ayant voté au titre des Obligations Senior, à une majorité de 97,14 % en nombre et 97,96 % en montant.

Le 13 octobre 2017, un prospectus relatif à certaines opérations d'émission prévues par le projet de plan de sauvegarde et le plan de « Chapter 11 » dans le cadre du Plan de Restructuration Financière du Groupe CGG a été mis à disposition du public (visa AMF n°17-551). Le prospectus est composé du document de référence de la société CGG, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} mai 2017, de l'actualisation du document de référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 13 octobre 2017, de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus) en date du 13 octobre 2017, et du résumé du prospectus.

Le 16 octobre 2017, le tribunal américain compétent a confirmé le plan de « Chapter 11 ».

Le 17 octobre 2017, une Note Complémentaire a été mise à disposition du public. Cette note décrit l'engagement de Bpifrance Participations de voter en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière ainsi que les engagements corrélatifs pris par la Société et certains de ses créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde.

Le 31 octobre 2017, l'assemblée générale des actionnaires de CGG qui s'est tenue a réuni un quorum de 22,48 % du capital, qui a permis de délibérer sur la partie ordinaire de l'ordre du jour, à savoir principalement l'approbation des comptes 2016. En revanche, ce quorum n'a pas permis à l'assemblée de délibérer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière. En effet, le quorum requis sur la partie de l'assemblée générale extraordinaire sur première convocation est de 25 % du capital, et de 20 % sur seconde convocation.

Dès lors, CGG, les créanciers qui soutiennent le plan de restructuration proposé et DNCA ont accepté de maintenir leurs engagements, sous réserve que l'assemblée générale se tienne au plus tard le 17 novembre 2017. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire de CGG a été convoquée sur seconde convocation, le 13 novembre 2017, à l'effet de statuer sur les résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière. Bpifrance Participations (environ 9,35 % du capital et 10,9 % des droits de vote) et

DNCA (environ 7,9% du capital et 7,8% des droits de vote) se sont engagés à voter en faveur de ces résolutions.

Le 13 novembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, convoquée sur seconde convocation, a approuvé l'ensemble des résolutions nécessaires à la mise en oeuvre du Plan de Restructuration Financière.

Le 1^{er} décembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris a homologué le plan de sauvegarde de CGG (le « Plan de

Sauvegarde »), après avoir déclaré irrecevables en leurs demandes les porteurs d'OCEANes qui avaient intenté un recours à son encontre.

Le 21 décembre 2017, dans le cadre de la procédure dite de « Chapter 15 », CGG a annoncé que le tribunal américain compétent a reconnu le jugement d'arrêt de son Plan de Sauvegarde rendu le 1^{er} décembre 2017 par le Tribunal de commerce de Paris.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2018			2017		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Logiciels	25,2	(19,7)	5,5	25,1	(16,9)	8,2
Frais de développement	1,2	(0,2)	1,0	1,1	(0,1)	1,0
Immobilisations incorporelles en cours	0,1	—	0,1	—	—	—
Immobilisations incorporelles	26,5	(19,9)	6,6	26,2	(17,0)	9,2

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2017	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2018
Immobilisations brutes	26,2	0,3	—	26,5
Amortissements	(17,0)	(2,9)	—	(19,9)
Immobilisations incorporelles	9,2	(2,6)	—	6,6

Immobilisations corporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2018			2017		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Constructions, installations générales et agencements	7,0	(5,2)	1,8	6,9	(4,8)	2,1
Matériels et outillages	0,1	(0,1)	—	0,1	(0,1)	—
Autres	0,8	(0,7)	0,1	0,8	(0,7)	0,1
Immobilisations corporelles	7,9	(6,0)	1,9	7,8	(5,6)	2,2

Les variations de l'exercice sont résumées dans le tableau suivant :

<i>(En millions d'euros)</i>	31.12.2017	Acquisitions - dotations	Cessions - réformes	31.12.2018
Immobilisations brutes	7,8	0,1	—	7,9
Amortissements	(5,6)	(0,4)	—	(6,0)
Immobilisations corporelles	2,2	(0,3)	—	1,9

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2018			2017		
	Brut	Dépréc.	Net	Brut	Dépréc.	Net
Titres de participation	8 534,4	(6 412,3)	2 122,1	7 384,5	(5 938,3)	1 446,2
Droits représentatifs d'actifs nets de fiducie	6,0	(0,1)	5,9	1,7	—	1,7
Créances rattachées à des participations	267,5	—	267,5	983,5	(1,5)	982,0
Autres immobilisations financières	3,1	—	3,1	2,2	—	2,2
Immobilisations financières	8 811,0	(6 412,4)	2 398,6	8 371,9	(5 939,8)	2 432,1

Titres de participation

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Solde net en début de période	1 446,2	2 247,0
Acquisitions de titres	1 149,9	304,3
Sorties/cessions de titres	—	—
Variation des provisions pour dépréciations des titres	(474,0)	(1 105,1)
Solde net en fin de période	2 122,1	1 446,2

En 2018, l'augmentation de la valeur brute des titres de participation provient essentiellement des augmentations de capital des sociétés CGG Holding B.V., CGG Services SAS et Geomar SAS. De plus, la société a procédé à l'acquisition de

titres Geomar SAS auprès de la société CGG Holding I UK, société du groupe CGG, pour un montant de 111,9 millions d'euros.

Le détail des mouvements sur titres de la période est présenté ci-après :

<i>(En millions d'euros)</i>	2017	Acquisitions de titres	Sorties /cessions de titres	Variations de provisions	2018
ARGAS	27,6	—	—	—	27,6
CGG do Brasil Participações Ltda	—	—	—	—	—
CGG Electromagnetics (Italy) Srl	0,1	—	—	—	0,1
CGG Explo	2,7	—	—	—	2,7
CGG Holding B.V.	586,4	515,3	—	(104,0)	997,7
CGG International SA	0,7	—	—	—	0,7
CGG Marine Resources Norge AS	56,3	—	—	(56,3)	—
CGG Mexico SA de CV	0,1	—	—	—	0,1
CGG Services (NL) B.V.	46,0	—	—	—	46,0
CGG Services SAS	—	450,0	—	(278,7)	171,3
EXGEO C.A.	0,5	—	—	—	0,5
Geoexplo	—	1,7	—	—	1,7
Geomar SAS	8,0	181,2	—	—	189,2
Seabed Geosolutions B.V.	50,6	—	—	—	50,6
Sercel SAS	617,4	—	—	(35,0)	582,4
Sercel Holding SAS	28,4	—	—	—	28,4
VERITAS do Brazil Ltd	—	1,7	—	—	1,7
Wavefield Inseis AS	21,4	—	—	—	21,4
Titres nets	1 446,2	1 149,9	—	(474,0)	2 122,1

Le tableau ci-dessous résume les données financières pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 des principales filiales de la société (sociétés stratégiques pour le groupe, holding et participations significatives).

<i>(En millions de dollars US ou en millions d'unités de monnaie nationale)</i>	Devise	Capitaux propres avant résultat (en devise)	Quote-part de capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos (en devise)
Filiales				
ARGAS ^(b)	SAR	471,1	49	43,9
CGG HOLDING B.V. ^(b)	USD	2 000,6	100	(164,1)
CGG Marine Resources Norge AS ^(b)	USD	75,0	100	(17,2)
CGG Services (NL) B.V. ^(b)	USD	35,7	100	(2,4)
CGG Services SAS ^(a)	EUR	503,8	100	(348,9)
Geomar SAS ^(a)	EUR	191,0	100	9,9
Seabed Geosolutions B.V. ^(b)	USD	216,2	40	(21,2)
Sercel Holding SAS ^(a)	EUR	48,1	100	(4,5)
Sercel SAS ^(a)	EUR	252,2	100	(28,0)
Wavefield Inseis AS ^(b)	USD	20,8	100	1,9

(a) extrait des comptes statutaires 2018 provisoires de la société établis en devise locale

(b) extrait des liasses de consolidation IFRS 2018 de la société établis en devise fonctionnelle

A titre indicatif, les taux de change de clôture sont les suivants : 1€ = 1,145 USD et 1€ = 4,2938 SAR.

Dépréciations relatives aux titres de participations

Les provisions pour dépréciation des titres ont été ajustées au regard de la valeur d'usage des titres estimée au 31 décembre 2018.

Une synthèse des dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des avances de trésorerie et pour risques filiales, qui sont inscrites dans le compte de résultat de l'année 2018, se présente comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des créances rattachées	Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des avances de trésorerie	Dotations (reprises) de provisions pour dépréciation des créances rattachées aux participations	Total
CGG Holding B.V.	104,0	—	—	—	104,0
Sercel SAS	35,0	—	—	—	35,0
CGG Marine Resources Norge AS	56,3	—	—	—	56,3
CGG Services SAS	278,7	—	—	—	278,7
Geoexplo	—	—	—	(1,5)	(1,5)
Total	474,0	—	—	(1,5)	472,5

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation, pour dépréciation des créances rattachées aux participations et pour dépréciation des avances

de trésorerie des filiales sont enregistrées en résultat financier. Les dotations et reprises de provisions pour risques filiales sont enregistrées en résultat exceptionnel.

Créances rattachées aux participations

Variation du poste « créances rattachées aux participations »

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Solde net en début de période	982,0	1 166,1
Prêts accordés par la société, en trésorerie ou par comptes-courants	193,7	118,9
Remboursements de créances rattachés, en trésorerie ou par comptes-courants	(435,6)	(43,2)
Conversions de créances en capital	(325,3)	(144,0)
Compensations de dettes	(131,6)	—
Variation des provisions pour dépréciation de créances rattachées	1,5	—
Incidence des variations de change	3,9	(132,3)
Variation des intérêts courus	(17,5)	16,5
Autres (note 18)	(3,6)	—
Solde net en fin de période	267,5	982,0

Détail du poste « créances rattachées aux participations »

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
CGG Holding (U.S.) Inc.	—	145,9
CGG Holding B.V.	262,0	416,9
CGG Holding I (UK) Limited	—	112,6
CGG Holding II (UK) Limited	—	128,4
CGG Services (UK) Limited	—	86,6
CGG Services (NL) B.V.	—	68,4
Intérêts courus	5,5	23,2
Solde net en fin de période	267,5	982,0

CGG Holding (U.S.) Inc.

Au cours de l'exercice 2011, un prêt de 500 millions de dollars US avait été accordé par la Société à la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., portant intérêts à 6,50% l'an et à échéance mai 2021.

Aux termes d'un accord daté du 17 décembre 2015, un montant de créance de 135 millions de dollars US sur CGG Holding (U.S.) Inc. a été cédé à la société Veritas Geophysical III, en rémunération de 114 actions émises par Veritas Geophysical III.

Aux termes d'un accord daté du 7 janvier 2016, un montant de créance de 190 millions de dollars US sur CGG Holding (U.S.) Inc a été cédé à la société CGG Holding III (UK) Limited, en rémunération de 1 346 actions émises par CGG Holding III (UK) Limited.

En 2018, dans le cadre de la restructuration financière du groupe, la Société a procédé à l'échange du solde de la ligne de crédit « French Revolver » en nouvelles obligations sécurisées de premier rang émises par CGG Holding (U.S) Inc. La société a alors soldé sa dette envers CGG Holding (U.S) Inc par compensation de ce prêt (voir note 9). Le solde du prêt a été remboursé par compte courant.

CGG Holding B.V.

Le 1^{er} février 2013, des prêts à moyen terme ont été accordés par la Société à la filiale CGG Holding B.V. par imputation sur le compte courant pour un montant total de 1 269,5 millions de dollars US. Ces prêts à échéance 31 janvier 2021 portaient intérêts au taux de 5.5 %.

En 2014, quatre prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 469,5 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 364,6 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2015, trois prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 300 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 278,6 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2018, deux prêts consentis à CGG Holding B.V. pour un total de 200 millions de dollars US ont été reconvertis en compte courant pour un montant de 164,7 millions d'euros.

Le 2 juillet 2018, le taux d'intérêt de ces emprunts a été porté à 8,4% et la maturité fixée à 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Au 31 décembre 2018, le solde des prêts accordés par la Société à la filiale CGG Holding B.V. s'élève à 300 millions de dollars US.

CGG Holding I (UK) Limited

Le 7 janvier 2016, la Société a cédé l'intégralité des actions Veritas Geophysical III qu'elle détenait (soit 114 actions) à la société CGG Holding I (UK) Limited, en contrepartie d'un billet à ordre (« promissory note ») de 135 millions de dollars US émis par CGG Holding I (UK) Limited au bénéfice de la Société. Ce billet à ordre prévoyait une date d'échéance fixée au 31 mai 2021 et un taux d'intérêt annuel de 6,30 %.

Au cours de l'exercice 2018, ce prêt a été soldé en échange de titres détenus par CGG Holding I (UK) Limited dans la société Geomar SAS (voir ci-dessus note 4, Titres de participation).

CGG Holding II (UK) Limited

Le 8 janvier 2016, la Société a cédé l'intégralité des actions CGG Holding III (UK) Limited qu'elle détenait (soit 1 346 actions) à la société CGG Holding II (UK) Limited, en contrepartie d'un billet à ordre (« promissory note ») de 190 millions de dollars US émis par CGG Holding II (UK) Limited au bénéfice de la Société. Ce billet à ordre prévoyait une date d'échéance fixée au 31 mai 2021 et un taux d'intérêt annuel de 6,30 %.

Aux termes d'un accord daté du 30 juin 2016, la dette de CGG Holding II (UK) Limited de 190 millions de dollars US à l'égard de la Société a été réduite d'un remboursement anticipé de 36 millions de dollars US.

Le 31 mai 2018, la Société a cédé cette créance à la société CGG Holding B.V. puis procédé à une augmentation de capital de CGG Holding B.V. par compensation de créance. Au 31 décembre 2018, le prêt accordé à la Société à CGG Holding II (UK) Limited est donc soldé.

CGG Services (UK) Limited

Au cours du mois de décembre 2017, un prêt de 103,9 millions de dollars US a été accordé par la Société à la société CGG Services (UK) Limited. Ce prêt a donné lieu à l'émission d'un billet à ordre (« promissory note ») de 103,9 millions de dollars US émis par CGG Services (UK) Limited au bénéfice de la Société. Ce billet à ordre prévoyait une date d'échéance fixée au 31 janvier 2021 et un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

Le 31 mai 2018, la Société a cédé cette créance à la société CGG Holding B.V. puis procédé à une augmentation de capital de CGG Holding B.V. par compensation de créance. Au 31 décembre 2018, le prêt accordé à la Société à CGG Services (UK) Limited est donc soldé.

CGG Services (NL) B.V.

Le 12 avril 2017, un contrat de prêt à moyen terme a été signé par la Société et sa filiale CGG Services (NL) B.V.. Selon les termes du contrat modifié par avenant en décembre 2017, la Société a accepté d'octroyer à CGG Services (NL) B.V. un montant de prêt maximum de 250 millions de dollars US, afin que celle-ci assure le financement de sociétés du Groupe pendant la procédure de sauvegarde en cours. Ce contrat de prêt portait intérêt à 3 % l'an et prévoyait une date d'échéance fixée au 31 décembre 2018.

En février 2018, suite à la finalisation du plan de restructuration financière, CGG Services (NL) B.V. a remboursé à la Société le solde du prêt qui lui avait été consenti, soit 82 millions de dollars US par compensation en compte-courant.

Geoexplo LLP

En 2006, la Société avait octroyé un prêt d'un montant de 2 millions de dollars US à sa filiale Geoexplo LLP. Ce prêt faisait l'objet d'une dépréciation au regard de la situation de la filiale.

Au cours de l'exercice 2018, la Société a réalisé une augmentation de capital en numéraire de 2 millions de dollars US de sa filiale ; Geoexplo LLP a remboursé l'intégralité de son prêt et la provision correspondante a été reprise dans sa totalité.

Intérêts courus

Au 31 décembre 2018, les intérêts courus s'élèvent à 5,5 millions d'euros contre 23,2 millions d'euros à fin 2017.

A fin 2017, du fait de la réglementation applicable, les prêts et avances de trésorerie existants à l'égard des sociétés CGG Holding (U.S.) Inc., CGG Holding B.V., CGG Holding I (UK) Limited et CGG Holding II (UK) Limited., avant l'ouverture des procédures de « Chapter 11 », ne pouvaient être réglés en principal ou en intérêts au 31 décembre 2017, tant que ces procédures restaient ouvertes.

Droits représentatifs d'actifs nets remis en fiducie

Dans le cadre d'un contrat d'émission de garanties daté du 19 octobre 2017, la Société a demandé à trois établissements bancaires de consentir à son profit une ouverture de crédit par signature d'un montant maximum en principal de 80 millions de dollars US, utilisable par émission de garanties bancaires d'ordre de la Société pour son propre compte ou pour le compte de ses principales filiales.

Dans ce contexte, le 19 octobre 2017, la Société, en qualité de constituant et de bénéficiaire, a signé un contrat de fiducie sûreté gestion avec la société Equitis Gestion, en tant que fiduciaire, et les trois établissements bancaires, en qualité de banques participantes et de bénéficiaires. Aux termes du contrat de fiducie sûreté gestion, CGG s'est engagé à constituer une fiducie portant sur des sommes d'argent dans la limite à tout moment de 80 millions de dollars US pour sûretés des obligations garanties.

Il est prévu que la fiducie prenne fin à la plus proche des deux dates suivantes :

- ▶ date à laquelle intervient le désintéressement total des bénéficiaires (autre que le constituant) ; ou
- ▶ date à laquelle l'agent, tel que défini dans le contrat de fiducie, notifie au fiduciaire sa décision de mettre un terme à la fiducie.

Au 31 décembre 2018, le solde transféré dans le patrimoine fiduciaire s'élève à 6,9 millions de dollars US (6,0 millions d'euros) contre 2 millions de dollars US en 2017 (1,7 millions d'euros).

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement à des garanties opérationnelles de plus d'un an

(1,8 million d'euros), des fonds communs de placement ainsi que des dépôts et cautionnements.

NOTE 5 CLIENTS

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Clients	5,0	4,6
Clients factures à établir	5,3	—
Provisions pour créances douteuses	—	—
Clients et comptes rattachés — net	10,3	4,6
<i>Dont à plus d'un an</i>	—	—

Les clients de la Société sont exclusivement des sociétés du Groupe ou des participations dans des entreprises mises en équivalence.

NOTE 6 AUTRES CRÉANCES

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Avances de trésorerie accordées et intérêts rattachés, nets	34,9	230,2
Créances et crédits d'impôt, nets	19,5	9,8
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	7,5	—
Autres	0,1	0,1
Autres créances	62,0	240,1

Détail du poste « Avances de trésorerie »

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	Brut	Deprec	Net	Net
CGG Holding B.V.	15,8	—	15,8	180,6
CGG Services SAS	—	—	—	30,8
Sercel Holding SAS	18,3	—	18,3	12,9
Intérêts courus attachés	0,8	—	0,8	5,9
Avances de trésorerie accordées	34,9	—	34,9	230,2
CGG Holding B.V.	—	—	—	—
CGG Services SAS	(87,0)	—	(87,0)	—
Sercel Holding SAS	(14,8)	—	(14,8)	—
Intérêts courus attachés	(0,2)	—	(0,2)	(0,2)
Avances de trésorerie reçues (note 13)	(102,0)	—	(102,0)	(0,2)
Avances de trésorerie et intérêts attachés, nettes	(67,1)	—	(67,1)	230,0

NOTE 7 CAPITAL SOCIAL ET PLAN D'OPTIONS

Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social de CGG se compose de 709 944 816 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro.

Les actions ordinaires donnent droit à dividendes. Les actions ordinaires en nominatif détenues depuis plus de deux ans donnent un droit de vote double.

Au 31 décembre 2018, le montant des réserves libres de la société s'élève à 1 757,8 millions d'euros.

Les dividendes peuvent être distribués à partir des réserves disponibles de la Société, en conformité avec la loi française et les statuts de la Société. Aucun dividende n'a été versé en 2018, 2017 et 2016.

CGG n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimums, excepté les exigences légales.

Tableau de variation des capitaux propres

(En millions d'euros)	Au 31.12.2017	Affectation du résultat 2017	Résultat 2018	Augmentation de capital	Réduction de capital	Au 31.12.2018
Capital	17,7			6,9	(17,5)	7,1
Primes d'émission, d'apport et de conversion	1 428,0			1 774,5		3 202,5
Écart de réévaluation	0,2					0,2
Réserve légale	7,1					7,1
Autres réserves	6,2				17,5	23,7
Report à nouveau	(234,7)	(944,9)				(1 179,6)
Résultat de l'exercice	(944,9)	944,9	(271,3)			(271,3)
Provisions réglementées	0,5					0,5
Capitaux propres	280,1	—	(271,3)	1 781,4	—	1 790,2

Les opérations sur capital réalisées au cours de l'exercice 2018 sont détaillées ci-dessous. Aucune opération sur le capital n'avait été réalisée en 2017.

	Nombre d'actions	Capital social (en millions d'euros)	Capitaux propres (en millions d'euros)
Au 1er janvier 2018	22 133 149	17,7	280,1
Réduction de capital	—	(17,5)	—
Augmentation de capital en numéraire	71 932 731	0,7	103,5
Conversion des obligations convertibles en capital (note 9)	35 311 528	0,4	362,3
Conversion des obligations à haut rendement en capital (note 9)	449 197 594	4,5	1 314,1
Exercice des BSA	131 369 814	1,3	1,5
Résultat de l'exercice	—	—	(271,3)
Au 31 décembre 2018	709 944 816	7,1	1 790,2

Le 15 janvier 2018, le Conseil d'administration de la Société a constaté une réduction du capital social de la société d'un montant total de 17 485 188 euros par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action, ramenée de 0,80 euro à 0,01 euro. Le capital social est ramené d'un montant de 17 706 519 euros à un montant de 221 331 euros divisé en 22 133 149 actions. La somme de 17 485 188 euros, correspondant au montant de la réduction de capital, a été affectée à un compte de « réserve spéciale ». Cette somme ne

pourra être utilisée à d'autres fins que l'apurement des pertes réalisées par la Société.

En février 2018, CGG a réalisé une augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant de 112 215 060,36 euros, prime d'émission incluse. Cette opération a été réalisée par voie d'émission de 71 932 731 actions de la Société chacune assortie d'un bon de souscription d'actions au prix de souscription unitaire de 1,56 euro par ABSA (soit 0,01 euro

de nominal et 1,55 euro de prime d'émission). Hors prime d'émission, l'impact net de frais sur les capitaux propres de la société s'élève à 103,5 millions d'euros.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, CGG a également converti en capital la quasi-totalité de sa dette non-sécurisée. La société a

ainsi émis 35 311 528 actions nouvelles (Actions Créanciers 1) résultant de la conversion en capital des OCEANes et 449 197 594 actions nouvelles (Actions Créanciers 2) résultant de la conversion en capital des Obligations Senior. L'impact sur les capitaux propres de cette opération s'est élevé à 362,3 et 1 314,1 millions d'euros respectivement.

Enfin, la société a émis 225 398 854 bons de souscription d'actions (BSA), dont 131 370 183 ont été exercés entre le 21 février 2018 et le 31 décembre 2018 comme présenté dans le tableau ci-dessous :

	BSA #1	BSA #2	BSA #3	BSA de Coordination	BSA Garantie
Nombre total de BSA émis	22 133 149	71 932 731	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA exercés	32 589	33 696	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre total de BSA devenus caduques	—	—	29 076	—	—
Nombre total de BSA restant	22 100 560	71 899 035	—	—	—
Parité d'exercice	3 BSA #1 pour 4 actions nouvelles	3 BSA #2 pour 2 actions nouvelles	1 BSA #3 pour 1 action nouvelle	1 BSA de Coordination pour 1 action nouvelle	1 BSA Garantie pour 1 action nouvelle
Prix d'exercice	3,12 euros par action nouvelle	4,02 euros par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle	0,01 euro par action nouvelle
Nombre d'actions maximum à émettre sur exercice des BSA (hors ajustements)	29 477 536	47 955 154	113 585 276	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions émises	43 452	22 464	113 556 200	7 099 079	10 648 619
Nombre d'actions caduques	—	—	29 076	—	—
Nombre d'actions à émettre	29 434 084	47 932 690	—	—	—
Date d'échéance des BSA	21 février 2022	21 février 2023	21 août 2018	21 août 2018	21 août 2018

Plans d'options

Suite à diverses résolutions adoptées par le Conseil d'administration, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions ordinaires à certains de ses salariés, cadres et administrateurs.

Le 24 mars 2011, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- ▶ 964 363 options de souscription d'actions à 364 bénéficiaires. Le prix de souscription avait été fixé à 25,48 euros. Les options ont une durée de huit ans. Elles sont acquises par tiers sur les trois premières années du plan ;
- ▶ 66 667 options de souscription d'actions au Président du Conseil d'administration et 133 333 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 25,48 euros. Les droits aux dites options seront acquis par tiers sur les trois premières années du plan, d'une durée de huit ans. Cette acquisition par tiers est soumise à des conditions de

performance fondées sur la réalisation de l'un des trois objectifs suivants :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2012, le Conseil d'administration avait décidé d'attribuer :

- ▶ 590 625 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est

de 18,77 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;

- ▶ 420 000 options de souscription d'actions aux membres du Comité Exécutif. Le prix d'exercice des dites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice des dites options est de 18,77 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2014 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2015 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 24 juin 2013, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 062 574 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice des dites options est de 18,47 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options

attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;

- ▶ 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice des dites options est de 18,47 euros. Les options ont une durée de huit ans.

Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

- ▶ 180 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice des dites options est de 18,47 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2015 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2016 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 26 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

- ▶ 1 135 843 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice des dites options est de 10,29 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;

► 200 000 options de souscription d'actions au Directeur Général et 100 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

► 120 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 10,29 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2016 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2017 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 25 juin 2015, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

► 1 168 290 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 euros. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;

► 220 600 options de souscription d'actions au Directeur Général et 111 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

► 159 000 options de souscription d'actions aux autres membres du Comité Corporate. Le prix d'exercice desdites options est de 6,01 euros. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2017 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2018 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

► 4 126 368 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans ;

► 882 400 options de souscription d'actions au Directeur Général et 444 000 options à chacun des Directeurs Généraux Délégués. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les options ont une durée de huit ans. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits ;

► 318 080 options de souscription d'actions au seul membre du Comité Corporate qui n'est pas mandataire social. Le prix d'exercice desdites options est de 0,68 euro. Les droits aux dites options sont acquis en trois fois, en juin 2018 (à hauteur de 50 % des options attribuées), en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation de conditions de performance suivantes :

- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action apprécié au regard de l'indice boursier SBF 120,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'ADS apprécié au regard de l'indice boursier PHLX Oil Services SectorSM (OSXSM),
- » un objectif d'indicateur financier d'EBITDAS, exprimé en dollars US et relié à l'objectif correspondant de la partie variable annuelle de la rémunération des mandataires sociaux,
- » un objectif d'évolution du cours de bourse de l'action, en rythme annuel, sur la période d'acquisition des droits.

Le prix d'exercice de chaque option est la valeur de marché moyenne de l'action établie durant les vingt jours de cotation se terminant le jour précédant la date d'attribution de l'option.

Le 27 juin 2018, Conseil d'administration a décidé d'attribuer :

► 732 558 options de souscription d'actions au Directeur Général. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15€. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans.

► 1 141 088 options de souscription d'actions aux membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15€. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées), sous réserve de la réalisation d'une condition de performance liée à l'évolution du cours de bourse de l'action CGG. Les options ont une durée de huit ans.

► 4 670 743 options de souscription d'actions à certains salariés du Groupe. Le prix d'exercice desdites options est de 2,15€. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de huit ans.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 671 171 options de souscription d'actions à certains salariés et membres du Comité de Direction. Le prix d'exercice desdites options est de 1,39€. Les droits aux dites options sont acquis en quatre fois, en juin 2019 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2020 (à hauteur de 25 % des options attribuées), en juin 2021 (à hauteur de 25 % des options attribuées) et en juin 2022 (à hauteur de 25 % des options attribuées). Les options ont une durée de sept ans et sept mois.

Le tableau qui suit résume l'information relative aux options non exercées au 31 décembre 2018 :

	Options initialement attribuées	Options initialement attribuées après opérations sur capital (a)	Options non exercées au 31.12.2018 (b) (c) (d) (e)	Prix d'exercice par action (b) (c) (d) (e)	Date d'expiration	Durée de vie résiduelle
Plan du 24 mars 2011	1 164 363	117 094	96 216	253,30 €	24 mars 2019	2,7 mois
Plan du 26 juin 2012	1 410 625	141 860	48 554	186,62 €	26 juin 2020	17,9 mois
Plan du 24 juin 2013	1 642 574	156 871	70 870	193,27 €	24 juin 2021	29,8 mois
Plan du 26 juin 2014	1 655 843	158 139	79 755	107,66 €	26 juin 2022	41,9 mois
Plan du 25 juin 2015	1 769 890	169 031	95 908	62,92 €	25 juin 2023	53,8 mois
Plan du 23 juin 2016	6 658 848	531 281	326 266	8,52 €	23 juin 2024	65,8 mois
Plan du 27 juin 2018	6 544 389	6 544 389	6 071 936	2,15 €	27 juin 2026	90,0 mois
Plan du 11 décembre 2018	671 171	671 171	671 171	1,39 €	27 juin 2026	90,0 mois
TOTAL	21 517 703	8 489 836	7 460 676			

(a) Options initialement attribuées réévaluées suite aux augmentations de capital de 2012, 2016 et 2018 ainsi que le regroupement d'actions de 2016

(b) Suite à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription intervenue en octobre 2012, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 23 octobre 2012	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 24 mars 2011	1 150 636	25,48	24,21
Plan du 26 juin 2012	1 483 424	18,77	17,84

(c) Suite à l'augmentation de capital de février 2016, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 29 février 2016	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 24 mars 2011	1 287 848	24,21	20,21
Plan du 26 juin 2012	1 061 569	17,84	14,89
Plan du 24 juin 2013	1 495 770	18,47	15,42
Plan du 26 juin 2014	1 782 127	10,29	8,59
Plan du 25 juin 2015	1 998 861	6,01	5,02

(d) Suite au regroupement d'actions de juillet 2016, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 20 juillet 2016	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 24 mars 2011	40 167	20,21	646,72
Plan du 26 juin 2012	20 766	14,89	476,48
Plan du 24 juin 2013	43 238	15,42	493,44
Plan du 26 juin 2014	49 660	8,59	274,88
Plan du 25 juin 2015	63 013	5,02	160,64
Plan du 23 juin 2016	208 089	0,68	21,76

(e) Suite à l'augmentation de capital de février 2018, les plans d'options avaient été ajustés de la manière suivante :

	Ajustement du nombre d'options au 21 février 2018	Prix d'exercice avant ajustement (€)	Prix d'exercice ajusté (€)
Plan du 24 mars 2011	98 064	646,72	253,30
Plan du 26 juin 2012	50 436	476,48	186,62
Plan du 24 juin 2013	78 892	493,44	193,27
Plan du 26 juin 2014	105 711	274,88	107,66
Plan du 25 juin 2015	122 189	160,64	62,92
Plan du 23 juin 2016	471 856	21,76	8,52

Le tableau suivant résume l'information relative à l'évolution des plans de stock-options au 31 décembre 2018 et 2017 :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice
<i>En euros, sauf nombre d'options</i>				
Options non exercées en début d'exercice	424 383	239,72 €	510 837	235,86€
Attributions	7 215 560	2,08 €	—	—
Ajustements liés au regroupement d'actions	—	—	—	—
Ajustements liés à l'augmentation de capital	567 078	199,14 €	—	—
Exercées	—	—	—	—
Échues non exercées	(746 345)	30,73 €	(86 454)	216,91€
Options non exercées en fin d'exercice	7 460 676	10,52 €	424 383	239,72€
Options exerçables en fin d'exercice	530 459	116,19 €	205 418	443,16€

Le cours moyen de l'action CGG s'est élevé à 1,94 euro en 2018, 2,76 euros en 2017 et 9,77 euros en 2016 (les cours moyens ont été ajustés suite au regroupement d'actions de juillet 2016 et l'augmentation de capital de 2018).

Unités de performance

Le 23 juin 2016, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 2 566 880 unités de performance sous conditions de performance dont 108 960 au Directeur Général, 49 600 à chacun des Directeurs Généraux Délégués, 39 680 aux autres membres du Comité Corporate et 2 269 440 à certains salariés.

Les unités de performance sont définitivement acquises aux bénéficiaires à l'issue d'une période de trois ans à compter de

la date d'attribution sous réserve du respect d'une condition de présence dans le Groupe au moment de l'attribution définitive et de l'atteinte de conditions de performance. Ces conditions de performance sont liées à la réalisation d'objectifs Groupe en matière de rentabilité des capitaux employés et de structure de bilan et à la réalisation d'objectifs financiers de chacun des segments d'activité, en ligne avec les orientations stratégiques pour le Groupe à trois ans.

L'atteinte des objectifs Groupe permet de déterminer un nombre d'unités de performance 2016 qui sera définitivement acquis aux bénéficiaires à hauteur de 60%. L'acquisition du solde dépendra de l'atteinte des objectifs des segments d'activité.

Les unités de performance définitivement acquises seront valorisées sur la base de la moyenne des cours de clôture de l'action CGG sur Euronext au cours des cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition définitive. Le règlement des unités de performance interviendra pour moitié en numéraire et pour moitié en actions CGG existantes.

Actions gratuites

Le 27 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 157 500 actions gratuites soumises à conditions de performance au Directeur Général, 242 841 actions gratuites soumises à conditions de performance aux membres du Comité de Direction et 2 708 180 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés du Groupe.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021.

La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance.

La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance.

Le 11 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé l'attribution de 132 821 actions gratuites soumises à conditions de performance à certains salariés et membres du Comité de Direction.

Ces actions gratuites seront acquises en deux tranches, 50 % en juin 2020 et 50 % en juin 2021. La période d'acquisition de la première tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2020 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2019, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance. La période d'acquisition de la seconde tranche est fixée à la plus tardive des deux dates suivantes : le 27 juin 2021 ou à la date de l'Assemblée générale des actionnaires d'approbation des comptes 2020, et après constatation par le Conseil d'Administration de la réalisation des conditions de performance.

NOTE 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Pertes de change	25,8	157,9
Coûts de restructuration	—	14,0
Provisions pour risques filiales	4,2	4,2
Indemnités de départ à la retraite	—	5,1
Autres provisions pour charges	0,3	—
Provisions court terme	30,3	181,2
Indemnités de départ à la retraite	6,5	9,1
Provisions moyen et long terme	6,5	9,1
Provisions pour risques et charges	36,8	190,3

Variations de la période

(En millions d'euros)	31.12.2017	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Autres	31.12.2018
Pertes de change (voir Note 14)	157,9	25,8	—	(157,9)	—	25,8
Frais de restructuration	14,0	—	(14,0)	—	—	—
Provisions pour risques filiales (voir Note 4)	4,2	—	—	—	—	4,2
Indemnités de départ à la retraite	5,1	—	(6,3)	—	1,2	—
Autres	—	0,3	—	—	—	0,3
Provisions court terme	181,2	26,1	(20,3)	157,9	1,2	30,3
Indemnités de départ à la retraite	9,1	1,1	—	(2,5)	(1,2)	6,5
Provisions moyen et long terme	9,1	1,1	—	(2,5)	(1,2)	6,5
Provisions pour risques et charges	190,3	27,2	(20,3)	(160,4)	—	36,8
<i>Ventilation par nature des dotations et reprises de l'exercice :</i>						
Exploitation	—	1,4	6,3	2,5	—	—
Financier (note 18)	—	25,8	—	157,9	—	—
Exceptionnel (note 19)	—	—	14,0	—	—	—

Provisions pour frais de restructuration

La provision pour restructuration a été reprise suite à la finalisation de la mise en œuvre du plan de restructuration du groupe en février 2018 (note 2).

Provisions pour engagements de retraite

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements de départ à la retraite sont les suivantes :

- ▶ taux d'actualisation : 1,75 % en 2018 contre 1,5 % en 2017 ;

- ▶ taux moyen de croissance des salaires : taux de revalorisation des salaires retenu de 2,8 % en 2019 et 2 % les années suivantes (hypothèse au 31 décembre 2017 d'un taux de revalorisation des salaires de 2 % pour les années futures) ;

- ▶ âge de départ à la retraite : départ à la retraite à taux plein selon réforme de la retraite.

NOTE 9 DETTES FINANCIÈRES

(En millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2018			2017		
	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an
Obligations à haut rendement	—	—	—	1 313,2	1 313,2	—
Obligations sécurisée de second rang	415,9	—	415,9	—	—	—
Obligations convertibles	—	—	—	360,1	360,1	—
Facilités de crédit	—	—	—	258,0	258,0	—
Autres emprunts	5,0	0,1	4,9	2,7	2,7	—
Intérêts courus	6,9	6,9	—	94,9	94,9	—
Découverts bancaires	—	—	—	—	—	—
Total dettes financières	427,8	7,0	420,8	2 028,9	2 028,9	—

La dette financière brute de la société au 31 décembre 2018 s'élève à 427,8 millions d'euros contre 2 028,9 millions d'euros au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017,

l'ensemble des dettes financières de la Société présentait une échéance inférieure à un an dans le cadre du projet de plan de restructuration financière de CGG (voir note 2).

Dettes financières par sources de financement

	Date d'émission	Echéance	Montant nominal <i>(en millions de devises)</i>	Solde brut au 31 12 2018 <i>(en millions d'euros)</i>	Solde brut au 31 12 2017 <i>(en millions d'euros)</i>	Taux d'intérêt
Obligations sécurisées de second rang 2024 tranche Dollar US	2018	2024	355,1US\$	310,2	—	Libor 3M + 4 % en numéraire et 8,5 % intérêts capitalisés
Obligations sécurisées de second rang 2024 tranche Euros	2018	2024	80,4 €	80,4	—	Euribor 3M + 4 % en numéraire et 8,5 % intérêts capitalisés
Intérêts capitalisés sur obligations sécurisées de second rang 2024				25,3	—	Idem principal
Total Obligations sécurisées de second rang				415,9	—	
Obligation à haut rendement 2020	2014	2020	400 €	—	400,0	5,875 %
Obligation à haut rendement 2021	2011	2021	650 US\$	—	563,3	6,5 %
Obligation à haut rendement 2022	2014	2022	500 US\$	—	349,9	6,875 %
Total Obligations à haut rendement				—	1 313,2	
Obligations convertibles 2019	2012	2019	360 €	—	34,9	1,25 %
Obligations convertibles 2020	2015	2020	325 €	—	325,2	1,75 %
Total Obligations convertibles				—	360,1	
Facilités de crédit				—	258,0	
Crédit vendeur				—	2,7	
Autres emprunts Dollar US	2018	2027	1,8 US\$	1,5	—	0 %
Autres emprunts Euros	2018	2027	3,5 €	3,5	—	0 %
Total dettes financières hors intérêts courus				420,9	1 934,0	

Les taux de clôture au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 étaient respectivement de 0,8734€ pour 1 USD et 0,8338€ pour 1 USD.

Dettes financières par devise

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Euros	89,1	884,7
Dollars US	331,8	1 049,3
TOTAL hors intérêts courus	420,9	1 934,0

Dettes financières par taux d'intérêt

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Taux variables	415,9	258,0
Taux fixes :		
USD : taux moyen nul en 2018, 6,62 % en 2017	1,5	915,9
EUR : taux moyen nul en 2018, 3,90 % en 2017	3,5	760,1
TOTAL hors intérêts courus	420,9	1 934,0

Dettes financières par échéances

<i>(En millions d'euros)</i>	2019	2020	2021	2022	2023	Au delà	Total
Dettes financières par échéance hors intérêts courus	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	419,6	420,9

Variations de la période

<i>(En millions d'euros)</i>	2018
Solde en début de période	2 028,9
Remboursement d'emprunts	(120,5)
Nouveaux emprunts	301,1
Variation des découverts bancaires	—
Intérêts décaissés	(24,3)
Flux de trésorerie	156,3
Coûts d'emprunts	59,2
Conversions des obligations convertibles en capital (voir note 7)	(362,3)
Conversions des obligations à haut rendement en capital (voir note 7)	(1 314,1)
Compensation de créances (voir note 4)	(131,6)
Autres (Incidence des variations des taux de change principalement)	(8,6)
Solde en fin de période	427,8

Obligations sécurisées de second rang 2024 (355 millions de dollars US et 80 millions d'euros)

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de restructuration financière, la Société a émis de nouvelles obligations sécurisées de second rang pour un montant de 355,1 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros. Cet emprunt à échéance 2024 porte intérêt à un taux variable Libor (disposant d'un plancher à 1 %) +4 % payable en numéraire et 8,5 % d'intérêts capitalisés.

Cette émission a permis à la Société de bénéficier de nouvelles liquidités pour un montant de 275,0 millions de dollars US et 80,4 millions d'euros d'une part ; et de rembourser par voie d'échange une partie des intérêts courus dus au titre des obligations à haut rendement à échéance 2020, 2021 et 2022 pour un montant de 80,2 millions de dollars US.

Ces obligations sont sécurisées par la librairie multi-clients US, les titres des principales entités opérationnelles de la division Equipements (Sercel SAS et Sercel Inc), les titres des principales entités opérationnelles de la division GGR et certains prêts internes.

Au 31 décembre 2018, le solde de cet emprunt obligataire s'élève à 415,9 millions d'euros.

Obligations à haut rendement

CGG avait émis plusieurs obligations à haut rendement en dollars US à échéance 2017, 2020, 2021 et 2022.

Ces obligations faisaient l'objet d'une cotation au Luxembourg sur le marché non réglementé Euros MTF et étaient garanties par certaines filiales du Groupe.

Ces obligations contenaient certaines clauses restrictives, notamment sur la souscription d'endettement supplémentaire, la constitution de sûretés réelles, la réalisation d'opérations de cession et de crédit-bail adossé, l'émission et la vente de titres subsidiaires et le règlement de dividendes et autres paiements par certaines des entités du Groupe.

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration financière, l'ensemble des obligations résiduelles ont été converties en capital (voir note 2).

Obligations à haut rendement (500 millions de dollars US, 6,875 % Senior Notes, échéance 2022)

Le 1^{er} mai 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 500 millions de

dollars US, au taux de 6,875 % et à échéance 2022, garanti par certaines filiales. Cet emprunt émis au pair avait permis le remboursement anticipé de la totalité des Obligations à haut rendement à échéance 2016 pour 225 millions de dollars US, ainsi que le remboursement anticipé partiel des Obligations à haut rendement à échéance 2017 pour 265 millions de dollars US.

Le 18 décembre 2015, suite à une Offre d'Echange lancée par CGG Holding (U.S.) Inc., 80,4 millions de dollars US sur les 500 millions de dollars US d'obligations 2022 ont été échangés contre un prêt senior à terme garanti à échéance 2019 supporté par CGG Holding (U.S.) Inc. Suite à cette opération, l'encours obligataire des Obligations de Premier Rang arrivant à échéance en 2022 était de 419,6 millions de dollars US.

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration financière, l'ensemble des obligations résiduelles ont été converties en capital (voir note 2).

Obligations à haut rendement (650 millions de dollars US, 6,5 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 31 mai 2011, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 650 millions de dollars US, au taux de 6,5 % et à échéance 2021, garanti par certaines filiales. Cet emprunt a été émis au prix de 96,45 % du pair, à l'origine d'un rendement de 7 %. Les fonds issus de ce placement avaient été affectés au remboursement du crédit *Senior Term Loan B* d'un montant de 508 millions de dollars US, porté par la filiale CGG Holding (U.S.) Inc., et au remboursement des obligations à haut rendement à échéance 2015 restant en circulation pour un montant de 70 millions de dollars US.

Le 18 décembre 2015, suite à une Offre d'Echange lancée par CGG Holding (U.S.) Inc., filiale indirecte de la Société, 45,1 millions de dollars US sur les 650 millions de dollars US d'obligations 2021 ont été échangés contre un prêt senior à terme garanti à échéance 2019 supporté par CGG Holding (U.S.) Inc. Suite à cette opération, l'encours obligataire des Obligations de Premier Rang arrivant à échéance en 2021 était de 604,9 millions de dollars US.

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration financière, l'ensemble des obligations résiduelles ont été converties en capital (voir note 2).

Obligations à haut rendement (71 millions de dollars US, 6,5 % Senior Notes, échéance 2021)

Le 20 janvier 2017, CGG a conclu plusieurs accords en vue de réduire de manière substantielle les montants dus en vertu des contrats d'affrètement de trois navires d'exploration sismique mis à l'arrêt. Dans le cadre des accords permettant de régler ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a d'abord émis 58,6 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5 % souscrites par les cocontractants aux contrats d'affrètement concernés. Le 13 mars 2017, CGG a conclu un accord en vue de réduire de manière substantielle le montant dû en vertu du contrat d'un navire d'exploration sismique en opération, l'Oceanic Champion. Dans le cadre des accords permettant de régler

ces montants sans utiliser sa trésorerie, CGG a émis 12,1 millions de dollars US d'obligations 2021 portant intérêts au taux de 6,5 % souscrites par le cocontractant du contrat d'affrètement concerné.

Au 31 décembre 2017, le solde de cet emprunt obligataire s'élevait à 70,7 millions de dollars US.

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration financière, l'ensemble de ces obligations ont été converties en capital (voir note 2).

Obligations à haut rendement (400 millions d'euros, 5,875 % Senior Notes, échéance 2020)

Le 23 avril 2014, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions d'euros, au taux de 5,875 % et à échéance 2020, garanti par certaines filiales. Cet emprunt émis au pair avait permis le rachat par anticipation des Obligations à option de conversion (OCEANE) émises en 2011 et à échéance 1^{er} janvier 2016. Le produit net restant avait été utilisé au remboursement anticipé du crédit vendeur accordé par le groupe Fugro pour un montant de 28,1 millions d'euros.

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration financière, l'ensemble de ces obligations ont été converties en capital (voir note 2).

Obligations à haut rendement (400 millions de dollars US, 7,75 % Senior Notes, échéance 2017)

Le 9 février 2007, la Société a émis sur les marchés internationaux un emprunt obligataire de 400 millions de dollars US, au taux de 7,75 % et à échéance 2017, garanti par certaines filiales. Cet emprunt émis au pair avait permis le remboursement du crédit relais de 700 millions de dollars US mis en place en novembre 2006 pour financer l'acquisition de Veritas.

Le 2 Juin 2014, la Société a procédé à un remboursement partiel anticipé de 265 millions de dollars US, réduisant le montant de l'emprunt obligataire à 135 millions de dollars US. Ce remboursement avait été financé par l'émission d'obligations à haut rendement pour un montant de 500 millions de dollars US décrite ci-dessous.

Le 18 décembre 2015, suite à une Offre d'Echange lancée par CGG Holding (U.S.) Inc., filiale de la Société, 126,7 millions de dollars US sur les 135 millions de dollars US d'obligations 2017 résiduels ont été échangés contre un « Prêt à terme ». Ce prêt senior à terme supporté par CGG Holding (U.S.) Inc., arrive à échéance en mai 2019 et porte intérêt au taux Libor majoré de 5,50 % par an ou au taux de base ajusté majoré de 4,50 % par an. Le taux Libor ajusté dispose d'un plancher de 1,00 % et le taux de base ajusté ne doit pas être inférieur à 2 %. Ce prêt est sécurisé sur une base pari passu avec des lignes de crédit.

Suite à cette opération, l'encours obligataire des Obligations de Premier Rang arrivant à échéance en 2017 était de 8,3 millions de dollars US.

Le 24 février 2017, CGG a satisfait et mis un terme à ses engagements au titre de l'*indenture* pour l'intégralité des 8,3 millions de dollars US résiduels de cet emprunt.

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Obligations convertibles (325 millions d'euros, 1,75 % Senior Notes, échéance 2020)

En mai 2015, CGG a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à apporter 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 2019 (OCEANE 2019) contre de nouvelles obligations convertibles OCEANES 2020. La parité d'échange était fixée à cinq OCEANES 2020 contre deux OCEANES 2019.

Le 26 juin 2015, les porteurs d'OCEANES 2019 ont échangé 90,3 % de leurs obligations, soit 10 114 014 obligations. En rémunération de cet apport, la Société avait procédé à l'émission de 25 285 035 OCEANES 2020 à échéance 1er janvier 2020 pour un montant nominal total de 325,2 millions d'euros. La valeur nominale unitaire des OCEANES 2020 avait été fixée à 12,86 euros (contre 32,14 euros pour l'OCEANE 2019). Ces nouvelles obligations portaient intérêts à un taux annuel de 1,75 % payables semestriellement à terme échu le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année (contre 1,25 % pour l'OCEANE 2019). Les OCEANES 2020 donnaient droit à l'attribution d'actions CGG nouvelles ou existantes à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Ces obligations pouvaient faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG, sous certaines conditions.

Suite aux opérations réalisées sur le capital social de la Société au cours de l'année 2016, le ratio de conversion des OCEANES 2020 s'effectuait alors sur une base de 0,044 action de la Société pour une obligation.

Depuis son approbation par le Tribunal de commerce de Paris le 1er décembre 2017, les OCEANES ne pouvaient plus être converties que dans les conditions prévues par le Plan de Sauvegarde, et avaient vocation à être converties en actions de la Société lors de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde.

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration financière, l'ensemble de ces obligations ont été converties en capital (voir note 2).

Obligations convertibles (360 millions d'euros, coupon de 1,25 %, échéance 2019)

Le 20 novembre 2012, la Société a procédé à l'émission de 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 1er janvier 2019 d'un montant nominal de 360 millions d'euros. Les fonds issus de cette émission avaient été affectés au financement partiel de l'acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro d'un montant de 1,2 milliard d'euros.

La valeur nominale unitaire des obligations avait été fixée à 32,14 euros, ce qui faisait apparaître une prime d'émission de 40 % par rapport au cours de référence de l'action CGG sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris. Les obligations portaient intérêts à un taux annuel de 1,25 % payables semestriellement à terme échu le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. Les obligations donnaient droit à l'attribution

d'actions nouvelles ou existantes CGG à raison d'une action pour une obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs. Les obligations pouvaient faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de CGG, sous certaines conditions.

En mai 2015, CGG a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à apporter 11 200 995 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes à échéance 2019 (OCEANE 2019) contre de nouvelles obligations convertibles OCEANES 2020. La parité d'échange était fixée à cinq OCEANES 2020 contre deux OCEANES 2019. Le 26 juin 2015, les porteurs d'OCEANES 2019 ont échangé 90,3 % de leurs obligations, soit 10 114 014 obligations. CGG n'ayant pas exercé son option de remboursement anticipé des 9,7 % restant, le solde résiduel de la dette financière relative aux OCEANES 2019 s'établissait alors à 34,9 millions.

Suite aux opérations réalisées sur le capital social de la Société au cours de l'année 2016, le ratio de conversion des OCEANES 2019 s'effectuait alors sur une base de 0,044 action de la Société pour une obligation.

Depuis son approbation par le Tribunal de commerce de Paris le 1er décembre 2017, les OCEANES ne pouvaient plus être converties que dans les conditions prévues par le Plan de Sauvegarde, et avaient vocation à être converties en actions de la Société lors de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde.

Le 21 février 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration financière, l'ensemble de ces obligations ont été converties en capital (voir note 2).

Facilités de crédit

Crédit syndiqué français

Le 31 juillet 2013, la Société a signé une convention de crédit syndiqué multidevises de 325 millions de dollars US, consentie sur trois ans avec possibilité d'extension de deux périodes d'une année.

Le 31 décembre 2016, des avenants avaient été signés sur la ligne de crédit français autorisant l'émission de dettes obligataires additionnelles jusqu'à 90 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2017, les tirages du crédit syndiqué français s'élevaient à 124,6 millions d'euros et à 160 millions de dollars US.

Les taux d'intérêt applicables aux tirages en cours au 31 décembre 2017 étaient Libor (minimum 1 %) + 4,75 % pour les tirages en dollars US et Euribor (minimum 1 %) + 4,75 % pour les tirages en euros. La commission d'utilisation était définie de la façon suivante : 25 pb pour une utilisation inférieure à un tiers du total de la facilité ; 50 pb pour une utilisation comprise entre un tiers et deux tiers ; et 75 pb pour une utilisation supérieure à deux tiers.

Les crédits syndiqués français imposaient au Groupe de respecter certains ratios et tests à la fin de chaque trimestre sur une période de 12 mois glissants. Les ratios d'endettement maximal et de couverture d'intérêts ne s'appliquaient pas au 31 décembre 2017 en raison d'une exemption obtenue dans le cadre de l'accord de « lock-up »

signé par certains des prêteurs sécurisés le 13 juin 2017 (voir note 2).

La ligne de crédit « French Revolver » était sécurisée sur une base pari passu avec la ligne de crédit « Revolver US » et le prêt senior à terme détenu par la filiale de la société CGG Holding (U.S) Inc. Les éléments apportés en sûreté et/ou en nantissement comprenaient notamment les « streamers » de la flotte, la bibliothèque multi-clients américaine, les titres des principales entités opérationnelles Sercel (Sercel SAS et Sercel Inc.), les titres des principales entités opérationnelles de GGR et certains prêts internes consentis par la Société à des filiales du Groupe, tels que listés ci-dessous :

- ▶ les créances rattachées aux participations relatives à CGG Holding (U.S.) Inc. (175 millions de dollars US à fin 2017) ;
- ▶ les créances rattachées aux participations relatives à CGG Holding I (UK) Limited (135 millions de dollars US à fin 2017) ;
- ▶ les créances rattachées aux participations relatives à CGG Holding II (UK) Limited (154 millions de dollars US à fin 2017) ;
- ▶ les créances rattachées aux participations relatives à CGG Services (UK) Limited (103,9 millions de dollars US à fin 2017) ;
- ▶ les avances de trésorerie octroyées à CGG Services SAS (30,8 millions d'euros à fin 2017).

En 2018, dans le cadre du plan de restructuration financière, la Société :

- ▶ a procédé à un premier remboursement en numéraire d'un montant de 58 millions de dollars US au bénéfice de ses créanciers ;
- ▶ a procédé à un échange du solde de cette ligne de crédit, soit 256 millions de dollars US, en nouvelles obligations sécurisées de premier rang émises par CGG Holding (U.S) Inc et directement livrées aux créanciers ;
- ▶ a finalement soldé ces obligations envers CGG Holding (U.S) Inc par un second remboursement en numéraire d'un montant de 92 millions de dollars US et par compensation d'un prêt octroyé d'un montant 175 millions de dollars US au 31 décembre 2017 (note 4).

Autres emprunts

Crédit vendeur

Le 27 janvier 2013, dans le cadre de l'acquisition de la Division Geoscience du groupe Fugro par la Société, Fugro N.V. avait accepté de consentir à la Société un crédit vendeur à hauteur de 225 millions d'euros remboursable sur 5 ans au taux de 5,5 %.

En 2014, Fugro N.V consentait un prêt complémentaire d'un montant de 3,2 millions de dollars US correspondant à un ajustement de prix de cession des actions détenues dans la société CGG ME Holding SAS.

Au 31 décembre 2014, CGG avait remboursé 140,6 millions d'euros à Fugro.

Le 18 décembre 2015, suite à une Offre d'Echange lancée par CGG Holding (U.S.) Inc., filiale de la Société, 84,4 millions d'euros avaient été échangés contre un prêt senior à terme garanti à échéance 2019 porté par CGG Holding (U.S.) Inc.

En 2018, dans le cadre de la procédure de sauvegarde, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé une ordonnance de rejet définitive concernant cette dette. Au 31 décembre 2018, cet emprunt est donc soldé par produits exceptionnels (voir note 19).

Autres emprunts

Conformément au jugement d'arrêté du plan de sauvegarde du 1^{er} décembre 2017, les intérêts courus sur emprunts obligataires gelés en date du 21 février 2018 non convertis et non éteints par émission de nouvelles obligations font l'objet d'un paiement étendu sur 10 ans selon l'échéancier suivant : 1 % pour les années 1 et 2,5 % pour les années 3 à 9 et 63 % pour la dixième année.

Cet emprunt, d'un montant de 5,0 millions d'euros converti au taux de clôture du 31 décembre 2018 ne porte pas intérêt.

Intérêts courus

Au 31 décembre 2018, les intérêts courus concernent exclusivement l'emprunt obligataire sécurisé de second rang.

Au 31 décembre 2017, les intérêts courus concernaient principalement les emprunts obligataires (88,6 millions d'euros au taux de clôture de décembre 2017) et les emprunts convertibles (6,1 millions d'euros au taux de clôture de décembre 2017) dont le paiement était bloqué suite à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de la Société le 14 juin 2017.

Conformément au jugement d'arrêté du plan de sauvegarde du 1^{er} décembre 2017, les intérêts courus sur emprunts convertibles gelés en date du 21 février 2018 ont été convertis en capital pour un montant de 2,2 millions d'euros et le solde, soit 4,4 millions d'euros réglé en espèces le 21 février 2018. Les intérêts courus sur emprunts obligataires gelés en date du 21 février 2018 ont été convertis en capital à hauteur de 25,1 millions d'euros ou éteints par émission de nouvelles obligations de second rang pour un montant de 64,4 millions d'euros (ou 80,2 millions de dollars US). Le solde fait l'objet d'un paiement étendu sur 10 ans à compter du jugement d'arrêté du plan (voir ci-dessus, « autres emprunts »).

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques de change

En vue d'équilibrer les postes d'actif et de passif de son bilan, une partie substantielle de l'endettement de la Société est

libellé en dollars US. Au 31 décembre 2018, le montant des emprunts libellés en dollars US s'élève à 331,8 millions d'euros (note 9).

La Société peut également conclure divers contrats pour couvrir les risques de change sur ses activités futures. Cette stratégie de réduction des risques de change a permis d'atténuer, sans l'éliminer, l'impact positif ou négatif de la variation des cours de change, sur cette devise. Au 31 décembre 2018, les contrats d'achat à terme de dollars US contre euros à échéance 2019 conclus avec la filiale Sercel SAS se présentent comme suit :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Notionnel	Taux de couverture
Contrat à échéance du :		
31 janvier 2019	13,5	1,1318
	13,5	

Valeurs de marché des instruments financiers

Les montants au bilan et la valeur de marché des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2018 sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	2018		2017	
	Montant au bilan	Valeur de marché	Montant au bilan	Valeur de marché
Immobilisations financières (note 4)	2 398,6	2 398,6	2 432,1	2 432,1
Disponibilités	205,2	205,2	31,5	31,5
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	0,5	0,5	0,5	0,5
Instruments de trésorerie actif	1,3	1,3	—	—
Crédit vendeur (note 9)	—	—	2,7	2,7
Emprunts à taux variable (note 9) *	415,9	463,7	258,0	258,0
Emprunts à taux fixe (note 9)	5,0	5,0	1 673,3	950,7

* Au 31 décembre 2018, les obligations sécurisées de second rang 2024 se négociaient à un prix de 111,50 % de sa valeur nominale.

Pour les éléments non financiers, notamment les créances clients, les autres créances d'exploitation, les fournisseurs et les autres dettes d'exploitation, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative en raison de leur courte maturité.

Au 31 décembre 2018, le poste de valeurs mobilières de placement est principalement constitué :

- ▶ de la valeur nette des 24 996 actions propres détenues. Au 31 décembre 2018, une provision pour dépréciation de

ces valeurs mobilières de placement (12,7 millions d'euros) est comptabilisée sur la base du cours moyen du mois de décembre 2018 ;

- ▶ d'autres valeurs mobilières de placement (VMP) représentant un montant net de 0,4 million d'euros. Aux termes d'un acte daté du 6 octobre 2017, ces VMP ont été nanties au bénéfice d'un établissement bancaire.

NOTE 11 DETTES FOURNISSEURS

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Dettes fournisseurs	7,8	23,7
Factures non parvenues	1,7	8,3
Fournisseurs et comptes rattachés	9,5	32,0

Les dettes fournisseurs ne comprennent pas d'effets de commerce.

La diminution de ce poste s'explique par le décaissement en 2018 des dettes dites « pré-sauvegarde ». Au 31 décembre 2017, et depuis le 14 juin 2017, conformément à la

réglementation, la Société n'avait procédé à aucun règlement pour des fournitures ou prestations antérieures à l'ouverture de la procédure de sauvegarde dont elle faisait l'objet (voir note 2). Conformément à l'arrêté du plan approuvé par le Tribunal de Commerce le 1^{er} décembre 2017, les passifs admis et échus ont été décaissés en numéraire par la Société.

NOTE 12 DETTES FISCALES ET SOCIALES

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Dettes sociales	3,7	7,5
TVA et autres dettes fiscales	3,1	4,6
Dettes fiscales et sociales	6,8	12,1

Le poste « dettes sociales » correspond à hauteur de 3,4 millions d'euros à des charges à payer.

Au 31 décembre 2017, les dettes fiscales et sociales incluait des passifs nés antérieurement au jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde et soumis à la

procédure de déclaration des créances. Conformément à l'arrêté du plan approuvé par le Tribunal de Commerce le 1^{er} décembre 2017, les passifs admis et échus ont été décaissés en numéraire par la Société.

NOTE 13 AUTRES DETTES

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Avances de trésorerie reçues et intérêts rattachés (voir Note 6)	102,0	0,2
Comptes courants liés à l'intégration fiscale	235,7	233,9
Subvention d'équilibre	63,9	1,1
Autres	0,6	13,6
Autres dettes	402,2	248,8

Une subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 73,2 millions de dollars US, (63,9 millions d'euros) a été octroyée par la Société à sa filiale CGG International SA, suite à l'annonce d'un nouveau plan de restructuration mené par cette société (voir note 2). En 2017, une subvention de 1,1 million d'euros avait été consentie.

Au 31 décembre 2017, le poste « Autres » correspondait à hauteur de 13 millions d'euros à des dettes envers la société CGG Holding BV. A partir du mois d'avril 2017, en accord avec les réglementations applicables, la filiale décaissait les intérêts et commissions contractuellement dus par CGG au fur et à mesure de leurs échéances au titre de sa ligne de crédit « French Revolver » pour le compte de la Société.

NOTE 14 COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Charges constatées d'avance	0,4	2,5
Charges à répartir	—	0,9
Écarts de conversion actif (pertes de change latentes) – note 8	25,8	166,0
Comptes de régularisation Actif	26,2	169,4

L'ensemble des actifs est à échéance de moins d'un an.

<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2018	2017
Écarts de conversion passif (Profits de change latents)	41,2	99,5
Comptes de régularisation Passif	41,2	99,5

Les écarts de conversion actif et passif correspondent majoritairement aux pertes et profits de change latents constatés sur les prêts et emprunts de la société libellés en dollar US.

En 2018, les pertes de change latentes sont relatives aux obligations sécurisées de second rang 2024 (voir note 9). Le

montant des pertes de change sur emprunts obligataires à fin 2017 s'élevaient à 144,2 millions d'euros.

Les gains de change latents sont issus des prêts consentis par la Société à ses filiales (voir note 4).

NOTE 15 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES

Obligations contractuelles

(En millions d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations liées aux dettes financières (note 9)	420,9	—	1,0	419,9
Obligations issues des locations-financement (crédit-bail)	49,7	6,7	43,0	—
Obligations issues des locations simples	0,4	0,4	—	—
TOTAL	471,0	7,1	44,0	419,9

Locations

Au 31 décembre 2018, les engagements de la Société sont principalement relatifs aux contrats suivants :

► Contrat de crédit-bail immobilier lié à un immeuble à usage de bureaux situé à Massy (France), incluant une option d'achat de 26,3 millions d'euros à l'issue d'une période de 12 ans. Le coût annuel de ces loyers s'est élevé à 6,7 millions d'euros en 2018 et 2017. Un amortissement

de 0,4 million d'euros a été constaté sur les aménagements et installations de l'immeuble situé à Massy en 2018 et en 2017.

► Contrat de location simple de bureaux à Paris. Le coût annuel des loyers s'est élevé à 0,9 million d'euros en 2018 et 2017. Il est prévu au cours du deuxième trimestre 2019 que le siège quitte les bureaux parisiens afin de s'installer dans l'immeuble Galileo de Massy.

Le tableau suivant présente la valeur des engagements relatifs existants au 31 décembre 2018 :

(En millions d'euros)	Loyers
2019	7,0
2020	6,7
2021	6,7
2022	3,4
Au-delà de 2022	—
Coût total des loyers futurs	23,8
Option d'achat du siège social	26,3
Obligations issues des locations	
Crédit-bail :	
Partie représentant les intérêts	5,5
Valeur actuelle nette des contrats de crédit-bail	38,9

Garanties

(En millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2018	2017
Financements		
Garanties émises en faveur des banques	567,8	435,8
Opérations		
Garanties émises en faveur de clients	173,4	250,8
Autres garanties	347,9	405,7
TOTAL	1 089,1	1 092,3

Les garanties émises en faveur des banques concernent principalement les garanties émises pour couvrir les engagements de filiales dans le cadre de couvertures de lignes de garanties bancaires locales.

Les garanties émises en faveur de clients sont des garanties de marché de type soumission, restitution d'acompte et bonne fin.

Les échéances des garanties nettes octroyées à fin 2018 sont les suivantes :

(En millions d'euros)	Montant des engagements de la période			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Garanties émises en faveur des banques	567,8	17,5	542,0	8,3
Garanties émises en faveur de clients	173,4	86,0	82,9	4,5
Autres garanties	347,9	55,0	162,1	130,8
TOTAL	1 089,1	158,5	787,0	143,6

Engagements pris par la Société et certains créanciers dans le cadre de la procédure de sauvegarde

Engagements de la Société

Bpifrance Participations (qui détenait, au 30 septembre 2017, 9,35 % du capital et 10,90 % des droits de vote) a voté en faveur des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Restructuration Financière lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 13 novembre 2017 sur seconde convocation, au regard des engagements pris par la Société sur autorisation de son Conseil d'administration, dans une lettre en date du 16 octobre 2017 adressée au Juge-commissaire et à l'Administrateur judiciaire.

Aux termes de cette lettre, la Société :

- ▶ s'est engagée à ne pas aliéner sous quelque forme que ce soit ses actifs significatifs jusqu'au 31 décembre 2019, conformément à l'article L. 626-14 du Code de commerce, de telles aliénations n'étant d'ailleurs pas prévues dans son plan d'affaires établi sur trois ans (le « Plan d'Affaires ») ; en conséquence, dans l'hypothèse où de telles aliénations seraient nécessaires du fait de l'évolution des conditions de marché obérant la réalisation de son Plan d'Affaires, la Société devrait solliciter l'autorisation préalable du Tribunal de commerce de Paris ;
- ▶ a confirmé que le Plan d'Affaires ne prévoit pas non plus l'aliénation sous quelque forme que ce soit d'actifs significatifs détenus tant en France qu'à l'étranger par ses filiales et sous-filiales ; dans l'hypothèse où l'aliénation de tels actifs significatifs serait envisagée et susceptible d'entraîner une modification substantielle dans les moyens ou les objectifs du projet de plan de sauvegarde, la Société devrait solliciter l'autorisation préalable du Tribunal de commerce de Paris, conformément à l'article L. 626-26 du Code de commerce ; il est cependant entendu que la Société conservera la flexibilité nécessaire pour prendre, le cas échéant, une part active à la consolidation ou autre forme d'évolution éventuelle du marché de l'acquisition sismique ;

Les autres garanties concernent principalement des opérations courantes d'engagements douaniers, fiscaux et sociaux dans les filiales étrangères et sociétés liées ainsi que les garanties octroyées dans le cadre des locations de navires « coque nue ».

- ▶ a confirmé que conformément au projet de plan de sauvegarde et à la lumière des hypothèses de marché sous-jacentes à son Plan d'Affaires, aucune restructuration sociale ou industrielle n'est envisagée en France, étant précisé que le plan de transformation stratégique, dont la mise en œuvre s'est achevée fin 2016, a d'ores et déjà conduit à une réduction de moitié des effectifs du Groupe par rapport à fin 2013 ; plus précisément, elle s'est engagée à s'abstenir, sauf autorisation du Tribunal de commerce de Paris, de tout plan de sauvegarde de l'emploi en France jusqu'au 31 décembre 2019 et à maintenir, et faire le nécessaire pour que les filiales de droit français qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce maintiennent les centres de décision actuellement situés en France, ce incluant le siège social de la Société, jusqu'au 31 décembre 2022 ; et

- ▶ s'est engagée à (i) ne prendre aucune mesure s'opposant aux engagements relatifs à la gouvernance souscrits par les Créanciers Signataires (tel que défini ci-dessous), étant précisé que la Société ne sera en aucun cas responsable et le plan de sauvegarde ne sera sujet à aucune résolution en application des articles L. 626-25 et L. 626-27 du Code de commerce si un ou des tiers aux Créanciers Signataires venaient à détenir un nombre de droits de vote suffisant pour imposer une composition du Conseil d'administration de la Société différente de celle prévue aux termes de ces engagements, et (ii) faire participer Bpifrance Participations aux discussions qui se tiendront notamment avec les Créanciers Signataires concernant la nouvelle composition du Conseil d'administration de la Société, conformément aux dispositions de l'Accord de Lock-up.

Le respect de l'ensemble des engagements que la Société a pris aux termes du Plan de Sauvegarde et de la lettre susvisée, dont le Tribunal de commerce de Paris a pris acte dans son jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde, fera l'objet d'un rapport annuel par les commissaires à l'exécution du plan, désignés par le Tribunal de commerce de Paris avec pour mission de surveiller la bonne exécution du plan, sous la sanction d'une éventuelle résolution de celui-ci, conformément à la réglementation applicable. Conformément aux dispositions de l'article L. 626-26 du Code de commerce, une modification

substantielle dans les objectifs ou les moyens du Plan de Sauvegarde ne peut être décidée que par le Tribunal, et sur le rapport des commissaires à l'exécution du plan.

Engagements de certains créanciers porteurs d'Obligations Senior

Chacun de (i) Attestor Capital LLP, (ii) Boussard & Gavaudan Asset Management LP, et (iii) DNCA Finance, Oralie Patrimoine et DNCA Invest SICAV, (chacun, un « Créancier Signataire ») a pris, le 16 octobre 2017, les engagements suivants à la demande de la Direction Générale des Entreprises, ce dont le Tribunal de commerce de Paris, dans son jugement arrêtant le Plan de Sauvegarde en date du 1er décembre 2017, leur a donné acte :

- ▶ faire participer Bpifrance Participations aux discussions qui se tiendront notamment avec chacun des Créanciers Signataires concernant la nouvelle composition du Conseil d'administration de la Société, conformément aux dispositions de l'Accord de Lock-up ;
- ▶ voter lors de la première assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra après la date de réalisation de la restructuration financière, en faveur de la nomination en qualité d'administrateur des candidats qui auront été agréés entre le Conseil d'administration actuel de la Société et le Créancier Signataire concerné dans le cadre du processus visé ci-dessus ;
- ▶ à ce que ni le Créancier Signataire concerné, ni ses affiliés ou personnes liées ne soient représentés au Conseil d'administration de la Société, à moins que ledit Créancier Signataire ou les fonds, entités ou comptes gérés ou conseillés directement ou indirectement par lui ou par ses affiliés ne viennent à détenir ensemble dix pour cent (10%) ou plus du capital social de la Société ou qu'ils ne justifient d'obligations fiduciaires (les obligations fiduciaires incluent notamment les obligations souscrites par les sociétés de gestion des fonds concernées de gérer les sommes qui leurs sont confiées par des investisseurs au mieux de l'intérêt de ces derniers) ;
- ▶ voter en faveur de tout projet de résolutions et, si nécessaire et sous réserve de détenir une participation suffisante en application de l'article L.225-105 du Code de commerce, à déposer tout projet de résolutions en assemblée générale afin que le Conseil d'administration de la Société reste composé à plus de soixante pour cent (60%) d'administrateurs indépendants et que cette composition continue de refléter, conformément à la situation actuelle, la diversité des origines géographiques des administrateurs tout en respectant la localisation du siège social de la Société ;
- ▶ voter en faveur de tout projet de résolutions et, si nécessaire et sous réserve de détenir une participation suffisante en application de l'article L. 225-105 du Code de commerce, à déposer tout projet de résolutions en assemblée générale afin que les statuts de la Société prévoient que tout directeur général succédant, le cas échéant, au directeur général actuel ait sa résidence principale en France.

Les engagements de chacun des Créanciers Signataires ont pris effet au 21 février 2018 (sous réserve du premier engagement qui a pris effet à compter de la contre-signature de la lettre par les Créanciers Signataires). Ils resteront valables jusqu'au 31 décembre 2019, sous réserve que le Créancier Signataire concerné demeure actionnaire, étant précisé qu'aucun engagement de conservation n'a été souscrit. Le respect de l'ensemble des engagements que les Créanciers Signataires ont pris aux termes des lettres susvisées fera l'objet d'un rapport annuel par les commissaires à l'exécution du plan, désignés par le Tribunal de commerce de Paris avec pour mission de surveiller la bonne exécution du plan, sous la sanction d'une éventuelle résolution de celui-ci, conformément à la réglementation applicable. Chacun des Créanciers Signataires a déclaré ne pas agir de concert avec tout autre Créancier Signataire, avec Bpifrance Participations ou avec toute autre partie.

Litiges et autres risques

La Société fait l'objet de réclamations et d'actions judiciaires dans le cours normal de son activité. À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Contestation du projet de plan de sauvegarde par certains porteurs d'OCEANES et par le représentant des masses des porteurs d'OCEANES

Le 4 août 2017, certains porteurs d'OCEANES (Keren Finance, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, la Financière de l'Europe, Ellipsis Asset Management et HMG Finance) ont intenté un recours à l'encontre du projet de plan de sauvegarde adopté par le comité des établissements de crédits et assimilés et par l'assemblée générale unique des obligataires le 28 juillet 2017.

Ces porteurs d'OCEANES, sans remettre en cause le résultat du vote au sein de l'assemblée générale unique des obligataires, contestaient le traitement de leurs créances prévu dans le projet de plan de sauvegarde, au motif que le traitement différencié entre les porteurs d'OCEANES et les porteurs d'Obligations Senior n'aurait pas été justifié par leurs différences de situation et serait, en toute hypothèse, disproportionné.

Le 1er décembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris a déclaré irrecevables les porteurs d'OCEANES en leurs demandes et a arrêté le Plan de Sauvegarde.

Quatre de ces porteurs d'OCEANES, à savoir les sociétés Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, La Financière de l'Europe et HMG Finance, ont interjeté appel du jugement les ayant déclarés irrecevables.

Ce recours n'étant pas suspensif, les opérations de restructuration prévues par le Plan de Sauvegarde ont été réalisées, en février 2018.

Le 17 mai 2018, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Paris le 1er décembre 2017.

Le 17 juillet 2018, Delta Alternative Management, Schelcher Prince Gestion, et La Financière de l'Europe (rejoins ultérieurement par HMG Finance par procédure d'intervention volontaire) ont formé pourvoi en cassation à l'encontre de cette décision.

Si la Cour de Cassation venait à recevoir les appelants en leurs demandes et casser l'arrêt d'appel, cette affaire serait réexaminée par une autre Cour d'appel. Le jugement de cette nouvelle Cour d'appel, qui pourrait également faire l'objet d'un pourvoi en cassation, pourrait théoriquement conduire à l'annulation de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde avec effet rétroactif. Toutefois, une telle annulation pourrait être impossible à mettre en œuvre dans un contexte d'opération ayant impliqué une offre au public.

NOTE 16 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la Société est principalement constitué de prestations de services administratifs et de services généraux facturées aux filiales du Groupe. Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par zone géographique :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
France	15,4	13,5
Autres	12,1	13,0
TOTAL	27,5	26,5

NOTE 17 TRANSFERTS DE CHARGES

Au 31 décembre 2018, le poste transferts de charges d'exploitation s'élève à 0,6 million d'euros, correspondant à la facturation des taxes du bâtiment Galileo à CGG Services SAS.

NOTE 18 RÉSULTAT FINANCIER

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Gains (pertes) de change	(43,2)	(8,0)
Dividendes reçus des filiales	260,3	142,2
Revenus des créances rattachées aux participations	31,8	64,0
Intérêts sur avances de trésorerie accordées	5,2	8,0
Commissions de garantie données	2,9	0,4
Autres produits financiers	1,0	0,8
Produits financiers	40,9	73,2
Commissions pour garantie	(5,5)	(16,4)
Intérêts sur emprunts	(59,2)	(110,1)
Commissions sur crédit syndiqué français	(0,2)	(2,0)
Intérêts sur avances de trésorerie reçues	(0,4)	(0,7)
Autres charges d'intérêts	(3,6)	(0,9)
Charges d'intérêts financiers	(68,9)	(130,1)
Variation de provisions pour titres de participation et créances rattachées (note 4)	(472,5)	(1 105,1)
Variation de provisions pour dépréciation des avances de trésorerie	—	1,3
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	—	(0,2)
Amortissement des primes de remboursement d'emprunts	(0,4)	(7,7)
Variation de provisions pour risques de change (note 8)	132,1	65,2
Dotations nettes de reprises de provisions financières	(340,8)	(1 046,5)
RÉSULTAT FINANCIER	(151,7)	(969,2)

Change

Les gains et pertes de change enregistrés par la société proviennent principalement des prêts et emprunts libellés en devises.

En 2018, une reprise de la provision pour perte de change 2017 a été constatée à hauteur de 132,1 millions d'euros suite aux opérations de restructuration financière. Cette provision permettait de couvrir les pertes de change latentes sur les emprunts en dollar US. Cette provision a été reprise suite au déboucement de la dette financière en dollars US.

La perte de change correspondante réalisée en 2018 est comptabilisée dans la ligne « Gains (pertes) de change ». Cette perte de change a été partiellement compensée par les gains de change réalisés sur le déboucement des prêts en dollars US sur la période (note 4).

Dividendes reçus des filiales

En 2018, la société a perçu des dividendes des sociétés CGG Holding B.V. (255,3 millions d'euros) et Wavefield Inseis AS (5,0 millions d'euros). En 2017, les dividendes inscrits au compte de résultat concernaient les dividendes perçus des sociétés Sercel Holding SAS (85,0 millions d'euros), CGG Holding B.V. (55,8 millions d'euros), et CGG do Brasil Participações Ltda (1,4 million d'euros).

Produits financiers

La diminution des revenus sur créances rattachés s'explique par le remboursement des principales créances sur l'exercice (note 4).

Charges d'intérêts financiers

La diminution constatée des charges d'intérêts sur emprunts et des commissions pour garantie s'explique par la réduction du niveau d'endettement de la Société suite à la restructuration financière du Groupe réalisée en 2018 (note 9).

Les autres charges financières sont issues de l'échange de la ligne de crédit syndiqué français en nouvelles obligations sécurisées émises par CGG Holding (US) (note 9).

Amortissement des primes de remboursement d'emprunts

En 2017, le résultat financier incluait un amortissement accéléré des primes de remboursement des emprunts à hauteur de 5,5 millions d'euros suite à la mise en place du plan de restructuration. Le résultat d'exploitation incluait une charge complémentaire de 8,2 millions d'euros relative à l'amortissement accéléré des frais d'émission des emprunts et des commissions et autres frais relatifs à la ligne de crédit « French Revolver ».

NOTE 19 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Variation de provisions pour risques filiales (voir note 4)	—	67,3
Autre variation de provisions exceptionnelles	14,0	(14,0)
(Dotations)/reprises de provisions exceptionnelles	14,0	53,3
Produits (charges) exceptionnels de restructuration	(55,3)	(53,3)
Autres Produits (charges) exceptionnels	(61,9)	(1,5)
Produits (charges) exceptionnels, nets	(117,2)	(54,8)
Plus-values de cessions d'actifs	—	—
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(103,2)	(1,5)

Restructuration financière

Les charges exceptionnelles liées à la restructuration financière s'élevaient à 55,3 millions d'euros en 2018, compensées par une reprise de provision d'un montant de 14 millions d'euros.

Autres Produits (charges) exceptionnels

Les autres produits (charges) exceptionnels incluent une subvention d'équilibre d'un montant de 73,2 millions de dollars US, (64,4 millions d'euros convertie au taux moyen de

décembre 2018) octroyée par la Société à sa filiale CGG International SA (voir note 13) ; en partie compensée par un produit exceptionnel d'un montant de 3,2 millions de dollars US (2,8 millions d'euros converti au taux moyen de décembre 2018), correspondant à l'annulation de créances dites « pré-sauvegarde » ayant fait l'objet d'une ordonnance de rejet par le Tribunal de Commerce (Voir note 9 Dettes financières, autres emprunts).

En 2017, les autres produits (charges) exceptionnels correspondaient à une subvention accordée de 1,3 million de dollars US, (1,1 million d'euros).

NOTE 20 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Charge d'impôt

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
France		
Charge courante	(0,2)	—
Charge du régime d'intégration fiscale	—	(0,1)
Produit du régime d'intégration fiscale	7,5	0,6
Report en arrière des déficits	—	—
Provision pour utilisation de déficits des filiales	(6,1)	57,7
	1,2	58,2
Étranger		
Charge courante	(1,3)	(0,7)
Charge des exercices antérieurs	(0,1)	(0,1)
Écart de change	(0,1)	—
	(1,5)	(0,8)
TOTAL (CHARGE) PRODUIT D'IMPÔT	(0,3)	57,4

CGG a opté depuis le 1^{er} janvier 1991 pour le régime de l'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. A ce titre, chaque société du Groupe d'intégration fiscale détermine sa charge d'impôt comme si elle n'avait jamais été intégrée et la paye à CGG dans les conditions de droit commun. Par ailleurs, la Société constate une provision destinée à tenir compte des déficits imputés sur le résultat d'ensemble et encore

disponibles pour les filiales. La provision tient compte du déficit d'ensemble reportable au 31 décembre 2018, réparti proportionnellement sur toutes les sociétés du Groupe, y compris la mère. La reprise de la provision pour utilisation de déficits des filiales, enregistrée au cours de l'exercice 2017, résultait de la prise en compte de la baisse programmée du taux de l'impôt sur les sociétés en France.

Situation fiscale latente

<i>(En millions d'euros)</i>	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Nature						
1. Décalages certains ou éventuels						
a) Provision pour retraite	4,5		(2,6)		1,9	
b) Frais d'acquisition titres c) Plus-value en sursis d'imposition				21,2		4,0
d) Écarts de change latents nets		(17,2)				
e) Provision pour risques de change	40,8		(34,1)		6,7	
f) Provision pour risques filiales	1,1				1,1	
g) Provision pour dépréciation sur actions propres	3,3				3,3	
h) Autres		(0,2)				(0,2)
Sous-total	49,7	(17,4)	(15,5)		17,0	(0,2)
2. Éléments à imputer						
a) Déficit reportables fiscalement	377,4		87,2		464,6	
b) Moins-value à long terme						
Sous-total	377,4		87,2		464,6	
TOTAL	427,1	(17,4)	71,7	—	481,6	(0,2)

NOTE 21 EFFECTIFS

La ventilation des effectifs de la Société est la suivante :

	2018	2017
Ingénieurs et cadres	25	30
Employés, ouvriers	2	2
TOTAL EFFECTIFS	27	32
Personnel mis à la disposition de CGG par ses filiales	—	—

NOTE 22 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DU DIRECTEUR GENERAL

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence. La Société a versé en février 2019, au titre de jetons de présence, une somme totale de 645 753,42 euros aux membres de son Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018, à rapprocher d'une enveloppe de 680 000 euros autorisée par l'assemblée générale du 26 avril 2018.

La rémunération globale versée jusqu'au 26 avril 2018 au précédent Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2018 à 36 806 euros. La rémunération globale versée à

partir du 26 avril 2018 au nouveau Président du Conseil d'administration s'est élevée en 2018 à 115 697 euros.

La rémunération globale versée par la Société au précédent Directeur Général jusqu'au 26 avril 2018, s'est élevée à 3 212 116 euros. Ce montant inclut l'ensemble des indemnités ayant déjà été soumises à la procédure des conventions réglementées dans le cadre de son mandat social. La rémunération globale versée au nouveau Directeur Général à partir du 26 avril 2018, s'élève à 432 327 euros.

NOTE 23 TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

La Société fournit des services à une ou plusieurs sociétés du Groupe CGG dans le cadre de contrats conclus aux conditions de marché. De même, elle reçoit des prestations équivalentes en provenance d'une ou plusieurs de ces sociétés.

<i>(En millions d'euros)</i>	2018	2017
Exploitation		
Chiffre d'affaires (note 16)	27,5	26,5
Charges d'exploitation	8,7	9,9
(Dotations) reprise nette de provision pour dépréciation de créances de filiales	—	0,1
Créances Clients et autres créances d'exploitation et comptes courants débiteurs	10,2	4,7
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	71,0	29,2
Financier		
Dividendes reçus (note 18)	260,3	142,2
(Dotations) reprise nette de provision pour dépréciation de titres et avances de trésorerie (note 4)	(472,5)	(1 103,9)
Autres produits (charges) financiers nets	30,4	55,2
Créances rattachées à des participations, nettes (note 4)	267,5	982,0
Avances de trésorerie accordées (note 6)	34,9	230,2
Avances de trésorerie reçues (note 6)	(102,0)	(0,2)
Exceptionnel		
Subvention d'équilibre avec clause de retour à meilleure fortune (note 19)	64,4	(1,1)
(Dotations) reprise nette de provision pour dépréciation de risques filiales (note 4)	—	67,3
Impôt		
(Charge) produit d'intégration fiscale (note 20)	7,5	0,5
(Dotations) reprise nette provision pour utilisation des déficits (note 20)	(6,1)	57,7
Intégration fiscale — Comptes courants nets (notes 6 et 13)	(228,2)	(233,9)
Engagements hors bilan		
Garanties émises en faveur de clients	173,4	250,8
Garanties émises en faveur des banques	567,8	435,8
Achats à terme de devises	11,8	—

NOTE 24 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.